

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15. NOVEMBRE

1787.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

15. NOVEMBRE

1787.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Le désordre régulier ou avis au public sur les prestiges de ses précepteurs & sur ses propres illusions. Par Mr. de la Salle. A Berne, & à Liege chez Lemarié. 1786. 1 vol. in-12 de 420 pag.

L'Originalité de ce titre annonce suffisamment celle qui regne dans tout l'ouvrage; le désordre s'y voit du premier coup d'œil, mais il n'est pas également aisé d'en faire un résultat régulier. C'étoit sans doute l'intention de l'auteur auquel on ne peut

D d 2

réfuser un génie vif, quelquefois profond, mais le lecteur aura bien de la peine de se convaincre qu'elle a été pleinement remplie. Il y a d'excellentes maximes de philosophie spéculative & pratique, de bons principes de morale, & souvent des élans de vertu qui frappent sur le cœur & semblent l'épurer. Mais bien-tôt cela s'obscurcit par des vues contraires, par des réflexions énoncées d'une manière pour le moins tortueuse & équivoque, qui détruisent la salutaire impression. Tel est l'homme, tels sont ses plus sages discours & écrits lorsqu'il fait les mouvemens de son ame, sans l'avoir fortement assujettie à des règles de penser, uniformes, invariables, & parfaitement indépendantes de ses différentes situations (a). On lira du reste avec

* Je corrige çà & là quelques expressions obscures ou impropres.

(a) Quoi de plus sage, de plus digne d'un cœur ferme & vertueux, que le passage suivant? « Eh mon ami, croitez vous qu'armé d'une figure passable, & trop louée autrefois, d'une facilité à parler, qui ne m'a coûté que le plaisir d'être honnête homme, & de cette souplesse d'ame qui fait que je me plais par-tout *, il m'eût été bien difficile de séduire quelques femmes? Combien de fois j'en ai été tenté! combien de fois leurs yeux timidement caressans, m'ont dit: *si tu voulois, je serois à toi! sois donc tout à moi.* Mais qu'est-ce qu'une minute de volupté, contre le remords d'avoir troublé la paix d'une famille, contre l'indigne violation des droits sacrés de l'hospitalité? qu'est-ce qu'un éclair de plaisir, contre ce sentiment continu de sa conscience & de sa dignité, la plus douce société des hom-

,, mes

15. Novembre 1787.

397

plaisir plusieurs observations propres à corri-
ger de grands abus dans l'ordre & l'usage des
sciences. Tel est l'article de l'*Abus du génie
analogique & du calcul.* " Cet abus, dit l'au-
" teur, consiste à établir sur une foible ana-
" logie un moulin à calcul (a); je dis mou-
" lin, parce que celui qui a la passion du
" calcul, peut regarder son cerveau comme
" une machine qui, une fois montée, va
" toute seule; il semble ne chercher dans la
" nature que des prétextes pour faire valoir
" son algèbre; sans doute, il faut calculer
" pour ne point tâtonner éternellement; &
" la physique sans calcul, se réduit à des
" tours de force, bons pour amuser quelques
" oisifs; mais il ne faut pas croire que la
" nature s'affervisse à nos coups de plume.
" Nos progressions sont fort bonnes pour les
" êtres dont nous disposons, & pour ceux
" que nous supposons: quant aux siennes,
" elles semblent affecter de changer d'expo-
" sant

„ mes vraiment grands? „ Le même homme qui
parle de la sorte, nous dit à la p. 151, qu'en
raisonnant ainsi avec *la volupté*, on devient
féroce, mal-sain, malheureux & enfin criminel.
Voilà ce que c'est que la morale & la vertu
philosophiques!

(a) " Cette heureuse expression, ajoute-t-il
„ dans une note, est de Monsieur le prince
„ de Luxembourg; c'est le nom qu'il donne
„ à ces automates qui passent leur vie à com-
„ biner des signes, qui ne voient dans le
„ magnifique spectacle de la nature que la
„ quantité, & non l'harmonie „ — Au-
tres observ. 15 Juillet 1787, p. 407 & aut. *ibid.*

20 fant ou de différence à chaque instant ;
 21 on diroit qu'elle nous laisse achever nos
 22 théories à loisir, qu'elle attend à dessein
 23 que le château de cartes soit bâti, pour
 24 le renverser d'une chiquenaude, en présen-
 25 tant l'exception inattendue. „

26 “ On ne sauroit croire combien un livre
 27 plein de chiffres, ou de signes algébriques,
 28 en impose au vulgaire des gens de lettres.
 29 Un littérateur, pour cacher son incapaci-
 30 té, fait semblant de l'admirer; le calcula-
 31 teur s'amuse à vérifier les calculs, espérant
 32 toujours y trouver quelques fautes; le
 33 poëte en dit du mal, le beau monde l'ad-
 34 mire à la païssanne; & tel philosophe qui
 35 fait à peine ses élémens d'algèbre, trop
 36 frappé de cette admiration, & voulant en
 37 avoir sa part, sort de son vague, & se
 38 donne un faux air de mathématicien, en
 39 appliquant des termes du métier à sa mo-
 40 rale ou à sa politique. Après tous les au-
 41 tres, arrive enfin un homme qui s'amuse
 42 à examiner les fondemens de l'édifice, &
 43 le voit avec étonnement supporté par une
 44 cariatide, il ose le dire. Mais qui le croi-
 45 ra ? s'il n'oppose pas un volume aussi gros
 46 de calcul, le public suppose que le systé-
 47 matique étoit sûr de son fait, puisqu'il a
 48 pris tant de peine; il ne va pas s'imaginer
 49 que l'auteur n'a pris cette peine que par-
 50 ce qu'il comptoit sur cette supposition;
 51 les savans écoutent pourtant le raisonneur;
 52 ils sont détrompés, & le public admire en-
 53 core. „

30 Mais le fin du métier est de fonder les
 31 hypothèses sur des analogies, dont un des
 32 termes soit hors de la portée du vérifica-
 33 teur; on y croit, comme on croit aux re-
 34 lations des voyageurs. La grandeur du for-
 35 mat entre encore pour quelque chose dans
 36 l'admiration du public; on dirait qu'elle
 37 croît comme le cube de la surface, ou
 38 plutôt du poids de l'ouvrage; avez-vous
 39 tort *in* 12^o? prenez votre revanche *in* 4^o:
 40 si l'on veut se faire une idée de ces sup-
 41 positions, de leur échafaudage & de leur
 42 utilité, il suffit de la comparer à celle que
 43 je vais faire. „

44 J'ai acheté le corps d'un homme qu'on
 45 venoit de pendre, j'ai pesé sa tête à un
 46 grain près; puis j'ai fait ce raisonnement.
 47 Un Empereur de la Chine, mangeant à
 48 bouche que veux-tu; & dans un pays où
 49 la grosseur est une grande vertu; cet Em-
 50 pereur, dis-je, doit être beaucoup plus gros
 51 qu'un Savoïard; de plus, un Empereur,
 52 qui à tout autre égard est toujours un
 53 homme très-bien proportionné, doit cepen-
 54 dant avoir la tête plus lourde, proportion-
 55 gardée, qu'un homme du peuple; il y au-
 56 roit de l'injustice à vouloir me forcer de
 57 prouver cela: reste à déterminer dans
 58 quelle proportion au rang, croît la pe-
 59 santeur des têtes. Je ne puis pas prendre
 60 mes observations en France, où cette pro-
 61 portion est absolument dérangée. J'estime
 62 à tout hazard que le poids des têtes, est
 63 en raison directe du quarré-quarré de la

„ qualité; & si vous en doutez, je calcule-
 „ rai si longtems, qu'il faudra bien que vous
 „ me croyiez. Actuellement combien d'or-
 „ dres, de degrés de condition établirons-
 „ nous? douze: j'estime donc que depuis le
 „ mandarin qui décroite mes fouliers, jus-
 „ qu'à celui qui m'en prend trois paires
 „ sur quatre, il y a douze ordres de man-
 „ darinailles; ainsi je dirai le quarré-quarré
 „ d'un est au quarré-quarré de douze =
 „ 20736, comme le poids de la tête d'un
 „ Savoïard moïen au poids de la tête d'un
 „ Empereur de la Chine; celle-là trouvée,
 „ nous passerons à celles des ordres inférieurs;
 „ puis nous peserons avec notre plume la
 „ tête de l'Empereur du Japon, & celle du
 „ Dairy, & de tête en tête, nous viendrons
 „ à celle du calculateur qui ne fera pas la
 „ plus légère. „

„ Vous voïez qu'il me feroit aisé de faire
 „ de cela un *in-4^o*; il est vrai que s'il s'agif-
 „ soit de vérifier nos suppositions, cela nous
 „ gêneroit un peu; car d'aller couper la tête
 „ de l'Empereur de la Chine pour la peser,
 „ n'est pas chose facile & sûre: de peur de
 „ pécher par défaut, supposons-la un peu
 „ plus lourde qu'elle n'est; en tout devis
 „ il vaut mieux se tromper en plus; ne
 „ voilà-t-il pas le plan d'un ouvrage ab-
 „ solument neuf & capable de faire ma for-
 „ tune & ma réputation? Il y auroit bien
 „ un moïen de le rendre plus original; ce
 „ seroit de peser la tête de quelqu'un de ces
 „ magés de Chaldée qui vivoient il y a qua-
 „ tre

„ tre cents mille ans; cela feroit encore plus
 „ beau & plus difficile à vérifier. „

“ *Qui habet aures audiendi, audiat.* Pu-
 „ blic aveugle & sourd, changez les noms,
 „ & vous saurez ce que je veux dire; vous
 „ le saurez & continuerez d'être dupe des
 „ grands mots, des grands calculs, & des
 „ gros volumes (a). „

Dans une conversation assez plaisante en-
 tre Rousseau & d'Alembert, l'auteur déve-
 loppe sa maniere de penser sur les académies
 & les sociétés scientifiques *. D'Alembert ex-
 pose avec zele tous les avantages de ces as-
 sociations, & en fait la grande source des
 connoissances humaines; Rousseau lui répond.

* 1 Août
 1787, p. 432.

“ Tout cela est plus spécieux que solide,
 „ voilà le vernis dont vous couvrez ce des-
 „ potisme scientifique qui coupe les ailes au
 „ génie. Trop heureux, Messieurs, de n'être
 „ pas vus de trop près par quelque homme qui
 „ eût des yeux & de la mauvaise humeur,
 „ il fauroit bien démêler vos motifs secrets
 „ qui ne sont ni si purs, ni si nobles que
 „ vous voudriez nous le faire entendre; j'en
 „ vois bien, moi, qui daigne peu m'occu-
 „ per de ces choses. „

“ *D'Alembert.* Quels sont-ils ces motifs ? „

“ *Rousseau.* 1°. Foiblesse d'ame, timidité,

(a) Div. réfl. sur la possibilité de tout calcu-
 ler, le faux comme le vrai, Sept. 1770, p.
 174. — 15 Oct. 1782, p. 240. — *Obs. phil.*
 Entr. I., p. 10 & suiv. — *Beaux vers de*
P'Anii-Lucrece, ib. p. 14.

29 esclavage de l'opinion qui empêche un
 29 homme d'oser vivre seul. 2°. Pareffe natu-
 29 relle qui a besoin de se voir continuelle-
 29 ment sous les yeux d'autrui, pour se ré-
 29 foudre à travailler. 3°. Esprit d'imitation
 29 trop naturel à l'homme, & qui est mor-
 29 tel pour le génie, quand l'homme veut co-
 29 pier l'homme. 4°. Desir secret de faire son
 29 profit des lumieres des autres, né du senti-
 29 ment de sa foiblesse, & fondé sur l'espoir
 29 qu'on cachera le plagiat sous la multitude
 29 des choses empruntées de la conversation
 29 des plus profonds. 5°. Vanité hâtive qui
 29 n'a pas le courage d'attendre la maturité
 29 pour se montrer, & qui a besoin de se
 29 faire admirer au moins une ou deux fois
 29 la semaine. 6°. Espoir confus de faire des
 29 autres membres, des machines utiles à ses
 29 plaisirs. 7°. Dans les fondateurs, présidens
 29 ou directeurs des sociétés littéraires; ambi-
 29 tion de fonder une société, née du desir
 29 de dominer par une institution ceux qui
 29 ont plus d'acquit & de talent qu'eux. 8°. Des-
 29 sein de cacher son ineptie sous sa qualité
 29 de fondateur, & sous les occupations
 29 directives qu'elle donne nécessairement,
 29 9°. Un peu d'envie aussi qui prend soin de
 29 jeter des épines aux pieds de ceux qui
 29 ont bien l'air d'avancer trop rapidement.
 29 10°. L'esprit de corps qui rétrécit tout, &
 29 ce petit état scientifique qui s'enclave &
 29 s'isole dans le grand, qui a son intérêt à
 29 part. „

* L'auteur a un goût décidé pour le para-
 doxe,

doxe, mais ce qui marque qu'il y va de bonne foi, c'est qu'il annonce lui-même sous ce nom celles de ses opinions qui paroîtront singulieres. Il y en a trois dont il paroît s'être particulierement occupé, & qu'il développe avec des détails curieux. La troisieme cependant ne me paroît point être un *paradoxe*; c'est plutôt une vérité reconnue par tous ceux qui savent assaisonner les évènements de la vie par les considérations des vérités qu'enseigne la religion; pour eux *dans la vie humaine la somme des biens surpasse celles des maux* (a): mais en envisageant la chose comme l'auteur, précisément par la somme des calculs & le résultat analytique, je crois qu'il faudra renverser la proposition. La seconde opinion paradoxale est qu'il n'y a point d'individus, ce qui peut un jour devenir très-favorable à l'universale *a parte rei*. La premiere est une observation historique sur Alexandre-le-Grand, que l'auteur prétend avoir été un poltron. Les treize raisons sur lesquelles il établit cette accusation, sont présentées d'une maniere piquante, & amuseront agréablement les lecteurs qui persisteront à croire au courage du dévastateur de l'Asie. " 1°. Alexandre couroit fort bien; „ talent que la nature a donné comme pré-

servatif

(a) Cette question rentre dans celle que les philosophes ont si souvent agitée, *si la vie est un bienfait*. Le Chrétien n'hésite point à la décider affirmativement. *Cat. philos.* N. 122.

29 servatif aux animaux timides ; tels que le
 29 cerf, le lièvre, le poltron & autres sem-
 29 blables : où est la nécessité qu'un guerrier
 29 sache si bien courir ? c'est de tenir ferme
 29 qu'il s'agit : seroit-ce afin de poursuivre l'en-
 29 nemi vaincu ? mais si son armée est com-
 29 posée de tortues, à quoi lui servira d'être
 29 un lièvre ? — 2^o. Il étoit sujet à boire,
 29 Avez-vous observé cette foule d'hommes
 29 si polis à jeûn, & si insolens entre deux
 29 vins ? Croïez qu'ils savent bien ce qu'ils
 29 font ; le doux jus de la treille est le Léthé
 29 où se noient la mémoire & la prévoïance
 29 des poltrons. Si on vouloit en croire quel-
 29 ques mauvaises langues, les soldats de telle
 29 nation voisine ne marchent point contre
 29 nous, qu'un coup d'eau-de-vie ne leur ait
 29 rassuré le cœur : si cela étoit, le courage de
 29 nos ennemis croïtroit dans nos vignobles,
 29 & nous serions bien bons de vendre de
 29 quoi nous faire battre : mais ne croïons
 29 rien de tout cela ; ces fiers insulaires boi-
 29 vent du patriotisme, & ce vin est d'aussi
 29 bonne qualité chez eux que chez nous.
 29 — 3^o. Il ne savoit pas nager. Com-
 29 ment, cet homme au pied léger, qui mon-
 29 toit si bien à cheval, qui sautoit sur un
 29 chariot courant à toute bride, ce conqué-
 29 rant qui avoit tant de rivieres à passer,
 29 avoit oublié d'apprendre à nager ? quel
 29 motif secret avoit pu le porter à négliger
 29 cet exercice ? la peur. Alexandre un lâ-
 29 che ? oh ! il n'est pas possible. Apprenez-
 29 le de lui-même. Arrivé auprès de la ville

„ de Nyffus dont l'approche étoit défendue
 „ par une riviere rapide & profonde, il la
 „ mefuroit des yeux, alloit & venoit fur
 „ fes bords, voulant la traverser fur son bou-
 „ chier. Enfin il s'écrie dans son dépit : lâ-
 „ che que je fuis, que n'ai-je appris à na-
 „ ger? nous y voilà. — 4°. Il n'aimoit
 „ point à combattre la nuit, car, voïez-
 „ vous, la nuit tous chats font gris: la nuit
 „ Alexandre fans panaches, fans appareil,
 „ ne valoit plus que la force de fon bras;
 „ peut-être avoit-il peur des revenans: il
 „ faut convenir pourtant qu'en pareil cas il
 „ favoit faire de belles phrafes, & qu'Aristote
 „ n'avoit pas volé l'argent de Philippe: la
 „ fuite nous fera voir le vrai motif. —
 „ 5°. Il étoit très-emporé, battoit & pleu-
 „ roit après avoir battu: n'est-ce pas là le
 „ caractère commun des femmes, des enfans,
 „ & des hommes qui leur refsemblent? —
 „ 6°. Il se défiolt de fes amis, & en fit
 „ mourir plusieurs: il n'est pas poffible d'ac-
 „ corder à un pareil homme ce courage ha-
 „ bituel qui produit la fécurité, le sien n'é-
 „ toit qu'une fièvre intermittente. — 7°.
 „ Il déteftoit tous les combats finguliers, tels
 „ que le pugilat & le pancrace; où il faut
 „ voir fon homme de près, & où la tête
 „ du capitaine le cede au bras du portefaix.
 „ — 8°. Il marchoit à la tête de fes trou-
 „ pes, & donnoit le premier, comme un fu-
 „ rieux: figne connu d'un courage qui doute
 „ de lui-même, & qui a besoin de fe bat-
 „ tre les flancs. — 9°. Il étoit philofophe:

„ à ce coup, vous vous rendez; de plus,
 „ il l'étoit de la main d'Aristote, qui ne le
 „ suivit pas en Asie: mais nous ne sommes
 „ pas au bout. — 10°. Après ses con-
 „ quêtes, lorsqu'un seul présage lui eut ôté
 „ l'espérance & cette confiance aveugle sur
 „ lesquelles son courage étoit échafaudé,
 „ rendu à son naturel, il devint le plus lâ-
 „ che de tous les hommes. On ne le vit
 „ plus qu'entouré de devins & d'astrologues
 „ qui l'effraïoient en faisant semblant de le
 „ rassurer; en un mot, il devint supersti-
 „ tieux, c'est tout dire. — 11°. Il avoit
 „ la voix rauque & menaçante, ce que ses
 „ successeurs trouverent si beau, qu'ils se
 „ hâtèrent de joindre cela avec le col tors,
 „ & je crois que, s'ils l'avoient pu, ils au-
 „ roient aussi pris ses yeux, dont l'un étoit
 „ bleu & l'autre verd. — 12°. Il parloit
 „ bien. — 13°. Il étoit bavard & van-
 „ teur, au point de fatiguer ses meilleurs
 „ amis. „

Les lecteurs sévères seront peu contents du
 style de l'auteur. Si d'un côté il est d'une
 aisance & d'une liberté qui plaît, de l'autre
 il est d'une incorrection, souvent d'une ob-
 scurité repoussante. Mais la manière dont il
 demande de l'indulgence pour ce point, me
 paroît bien propre à la lui faire accorder.
 „ Je n'ai pu mettre dans ce petit essai, *com-*
 „ *posé, revu & transcrit en trente jours,*
 „ cette correction, ce fondus qui est le fruit
 „ de la tranquillité d'ame & du tems. La
 „ nécessité, la Providence n'a pas voulu que

15. Novembre 1787. 407

„ j'eusse le loisir. J'ose donc espérer que vous
„ le regarderez d'un œil d'indulgence, de
„ cet œil d'une bonté éclairée, qui ne pu-
„ nit pas un infortuné des rigueurs du sort,
„ quand d'ailleurs il les endure avec conf-
„ tance; je ne puis me dissimuler que mon
„ style & mon ton se ressentent encore de la
„ rude éducation que j'ai reçue. Parlez, je
„ serai docile; car je sens mes défauts. Ac-
„ coutumé dès l'enfance, à braver la dou-
„ leur & la mort, je dois non braver, mais
„ supporter courageusement votre critique,
„ & ne m'en souvenir que pour me corriger.
„ Epurez cette mine encore brute: polissez
„ mes expressions, & sacrifiez aux graces
„ pour moi. „



*Vies des grands hommes du Christianisme,
& de ceux qui se sont fait connoître re-
lativement à cette Religion; avec une ana-
lyse critique de leurs écrits, ouvrage orné
de portraits; par Mr. l'abbé Robin, cha-
pelain du Roi; & par une société de gens
de lettres. Tome premier. A Paris, chez
l'auteur; à Liege chez Lemarié 1787.
Vol. in-8^o. de 396 p. Prix 6 liv. rel.*

Nous avons prévu que par l'étendue &
la variété que l'auteur vouloit donner à
son ouvrage, il en résulteroit une bigarrure
qui affoiblirait l'impression du tout *; & c'est
ce qui ne s'est que trop vérifié, puisque dès le

* 1 Mars

1787, p. 342.

premier tome on voit la *Vie* de Simon le magicien & du jongleur Apollonius, entre celle de J. C. & de ses Apôtres; comme on trouve à côté de la vie de J. C. tirée des 4 Evangiles, tous les contes & les infamies que les Juifs en ont débités. Il est vrai que le titre semble annoncer ce mélange par ces mots *& de ceux qui se sont fait connoître relativement à cette religion*; mais cette annonce ne suffit pas pour justifier un plan défectueux; elle présente d'ailleurs une équivoque désagréable. On ne fait si le mot *ceux* se prend absolument pour *quiconque s'est fait connoître &c.* ou s'il faut entendre une seconde fois *les grands hommes qui se sont &c.* Et dans ce dernier cas, voilà l'infame Simon, & le charlatan de Thyane au rang des *grands hommes*. Ajoutons que l'étendue du plan déjà accablante, bornée aux seuls *grands hommes du Christianisme*, devient désespérante & d'une exécution presque impossible par l'immesité de cette addition hétérogène.

Si ce défaut pouvoit être réparé, ce seroit par plusieurs beaux & grands tableaux où l'histoire du Christianisme, de son Fondateur, de ses Apôtres est tracée avec vivacité & le plus touchant intérêt. Tel est entr'autres ce morceau du *Discours préliminaire* qui exprime les effets produits par l'Evangile dans le monde. " Ce fut la religion qui
 „ recueillit les lettres & les arts lorsqu'ils de-
 „ vinrent fugitifs sous ces fameux tyrans de
 „ Rome, & lorsque son vaste empire, prêt à
 „ s'écrouler,

„ s'écrouler, alloit les ensevelir sous ses ruines „ — „ La philosophie platonicienne s'épura dans ses écoles. L'histoire & les monumens de l'antiquité se conservèrent dans les écrits des savans. L'éloquence reprit son antique empire dans ses tribunes sacrées, & les deux plus belles langues du monde furent encore parlées pour annoncer à toutes les nations un Etre suprême & des vérités nouvelles. „ (a)

„ C'est elle aussi qui attacha par les liens de la fraternité, des peuples que des mers dangereuses, des forêts immenses & des mœurs différentes auroient laissés longtems ennemis ou étrangers „ — „ Sous ses coups s'abîmerent ces temples fouillés si longtems par la superstition & la débauche, ces autels sacrilèges, teints depuis tant de siècles du sang des humains, ces idoles monstrueuses, où l'homme avili adoroit en tremblant l'argile que ses mains

(a) Cette réflexion paroîtra sur-tout solide si on réfléchit, que ces deux langues s'éteignent à mesure que la religion dépérit. Le Christianisme les a fait survivre à leur nation & à leur empire, & par une conséquence naturelle elles ne vivront qu'autant que lui. La destinée du latin est évidemment attachée à celle de l'Eglise catholique, dont il est l'organe *. On le hait exactement au même degré où l'on hait l'Eglise, on travaille à l'anéantir précisément avec l'ardeur qu'on met dans les opérations contre l'Eglise.

* 15 Nov.
1786, p. 407.

avoient pétrie „ — “ Sans elle, l'idée
d'un Etre suprême alloit être effacée de
la mémoire des hommes : les mystères,
qui longtems l'avoient voilée sous leurs
ténébreuses allégories, étoient détruits ou
corrompus. La nation juive, qui seule dans
les étroites limites de la Palestine avoit su
lui élever un temple digne de sa grandeur,
lui offroit un culte digne de sa sainteté,
voioit le terme fatal de sa destruction dans
la multiplication de ses sectes, dans la profa-
nation de son temple, dans la confu-
sion de ses tribus, & dans les vexations
de ses ambitieux chefs „ — “ Ainsi, quand
le dernier rayon de lumière étoit prêt à
s'éteindre, quand l'homme dégradé plaçoit
jusqu'à ses tyrans au nombre de ses dieux,
le christianisme devint son flambeau ; il
lui rappella ses droits & son auguste ori-
gine „ — “ L'univers vit alors ce
que jusques-là n'avoient pu faire la philo-
sophie, la gloire, les loix : des hommes,
en s'isolant d'un monde superstitieux &
corrompu, ramener l'égalité primitive, res-
serrer leurs besoins dans les bornes de la
nature, méditer la grandeur de l'Eternel,
chanter ses bienfaits, ses mystères, & se
livrer à des travaux pénibles. Sous leurs
mains laborieuses, les déserts perdirent
leur aridité ; les marais, les bois se chan-
gerent en fertiles campagnes, & d'après
rochers s'inclinèrent en utiles côteaux. Les
peuples étonnés accouroient en foule ad-
mirer leurs vertus, leurs travaux ; & plus

„ d'une fois les maîtres de la terre descen-
 „ dirent du trône pour entendre leurs le-
 „ çons „..... “ Mais que ne fit pas le
 „ Christianisme sur-tout pour les mœurs ! On
 „ vit par lui les nœuds de l'Hyménée se
 „ resserrer & se fortifier ; la frugalité renaître
 „ au sein de l'opulence ; la charité ouvrit
 „ pour l'indigence d'inépuisables canaux ; les
 „ chaînes de l'esclavage s'alléger & se bri-
 „ ser enfin ; ces fêtes licentieuses , ces jeux
 „ sanguinaires , s'abolir ; les vainqueurs ces-
 „ ser d'être féroces après les combats , & ne
 „ plus voir dans leurs ennemis vaincus
 „ que des freres malheureux : les Rois mê-
 „ mes apprendre qu'ils sont des hommes ,
 „ des chefs de familles qu'ils doivent proté-
 „ ger & non détruire ; punir au nom des
 „ loix , & non au gré de leur caprice. „

La maniere dont l'auteur parle des Croisa-
 des , est une des meilleures apologies qu'on
 ait faites de ces expéditions fameuses , au-
 jourd'hui si indignement calomniées. Il en
 juge par un effet aussi important qu'incon-
 testable , qui est d'avoir repoussé les barbares
 ennemis de tout bien en Asie ou de les y
 avoir retenus pour garantir l'Europe de leurs
 dévastations. “ Tandis que la religion affoi-
 „ blissoit & ruinoit la féodalité , elle armoit
 „ ses guerriers contre l'ennemi commun de
 „ la liberté , des sciences & des arts. Déjà
 „ le fanatique Ottoman , sorti des sables brû-
 „ lans de l'Arabie , avoit étendu son sceptre
 „ de fer sur les antiques contrées de l'Egypte
 „ & de la Grece : déjà par ses ordres barbares

„ le plus riche dépôt des connoissances hu-
 „ maines avoit été livré aux flammes, & les
 „ régions les plus peuplées se changeoient en
 „ déserts: déjà l'Empire du Croissant mena-
 „ çoit l'Europe, si de valeureux chevaliers,
 „ réunis sous les enseignes de la Croix, n'euf-
 „ sent franchi les mers & ne se fussent rendu
 „ redoutables jusques dans leurs désastres.
 „ Comment, sans ces saintes confédérations,
 „ l'Europe divisée par tant d'intérêts, déchirée
 „ par tant de guerres intestines, eût-elle
 „ pû soutenir les efforts du Musulman? La
 „ terre seroit donc aujourd'hui opprimée sous
 „ le pesant despotisme. Ces nombreuses cités,
 „ si riches, si peuplées, qu'embellissent
 „ les arts, qu'illustrent les sciences, n'existe-
 „ roient pas. Ces campagnes, que féconde
 „ l'active industrie, seroient inhabitées, cou-
 „ vertes de bois ou inondées de marais. Les
 „ communications, qui ont rapproché les
 „ distances, adouci les mœurs, étendu les
 „ lumieres, augmenté les jouissances, & qui
 „ ont fait de presque tout l'univers une seule
 „ famille, ne seroient pas établies; de nou-
 „ velles régions n'auroient pas été décou-
 „ vertes; de florissantes colonies n'auroient
 „ pas été créées, & de nouveaux Empires,
 „ qui de jour en jour deviennent plus puis-
 „ sants, n'auroient pas été fondés. Ainsi ces
 „ Croisades influerent sur le bonheur des ra-
 „ ces futures, malgré leurs excès & leurs
 „ malheurs. „ (a)

C'est

(a) Réflexions analogues, 15 Décemb. 1776, P.

C'est dommage que ce *Discours*, ainsi que d'autres morceaux où l'éloquence de l'auteur se déploie avec force, soit parsemé de phrases recherchées & à prétention, de certaines réflexions ou expressions qui tiennent aux préjugés du jour. & qui entraînent l'auteur dans des contradictions (a). Mais hélas ! qui en est aujourd'hui entièrement exempt ? Il faut pour cela se roidir avec la résistance du fer contre la fatale imitation qui subjugué tout, & mettre autour de son esprit comme autour de son cœur, *robur & æs triplex*.

Voici le portrait que l'auteur trace de St. Paul, de ce grand homme, peint par tant de maîtres, qui a épuisé l'éloquence d'un Chrysostome & de tous les Peres de l'Eglise, & qui est par lui-même, dans sa personne & dans ses écrits, un des plus redoutables argumens contre l'incrédulité *. " Si les pro-
 „ diges de Jesus, si la pureté de sa mora-
 „ le, la sublimité de ses dogmes, le témoi-
 „ gnage de ses historiens, les oracles des

p. 554. — I Août 1777, p. 480. — 15
 Nov. 1780, p. 402. 404. — I Oct. 1782, p.
 174. — I Janv. 1785, p. 7.

(a) Une des plus faillantes c'est de dire que le *siècle des sciences & des lumieres est celui où l'histoire du Christianisme, ses principes, & ses caracteres sont le moins connus*. Le plaisant *siècle de lumieres* où une chose si importante & si bien connue durant 17 siècles, est si profondément ignorée ! . . . Ce que c'est que de vouloir concilier la flatterie & la lâcheté avec l'amour & la défense de la vérité !

29 prophètes n'avoient déjà démontré la di-
 29 vinité du Christianisme, Paul seul l'au-
 29 roit prouvée. Elevé sous la loi judaïque,
 29 attaché à ses préceptes, persécuteur pour
 29 elle, ne respirant que vengeance, allumant
 29 de toutes parts le feu de la discorde, il
 29 change tout-à-coup; & ce Pharisien au-
 29 dacieux, cet homme de sang devient doux,
 29 compatissant, l'ami, le frere, le pere, non
 29 exclusivement de ceux dont il adopte les
 29 nouveaux dogmes, mais des hommes de
 29 tous les pais, de toutes les religions. Il
 29 n'a plus de patrie: il est cosmopolite; son
 29 cœur, qui a banni à jamais la haine, sem-
 29 ble encore trop resserré dans l'univers. Il
 29 se porte jusques dans les siecles futurs „

— “ Comment la seule raison explique-
 29 ra-t-elle ce changement inoui ! lorsque sur-
 29 tout ce grand homme se montre pendant
 29 plus de trente ans invariable dans les
 29 principes qu'il a adoptés si inopinément;
 29 lorsque pour eux il renonce aux douceurs
 29 de la vie privée, quitte les lieux qui l'ont
 29 vu naître, rompt les liens du sang, de-
 29 vient errant, éprouve toutes les humiliations,
 29 toutes les angoisses de la pauvreté,
 29 souffre les traitemens les plus ignominieux,
 29 est chargé de fers, traîné dans les prisons,
 29 & pendant une longue carrière, voit sans
 29 cesse autour de lui la mort avec l'ap-
 29 pareil le plus terrible. Comment aussi cet
 29 homme peu lettré, d'une condition assez
 29 obscure, vivant du travail de ses mains,
 29 forme-t-il le projet d'étendre la lumiere

» par toute la terre ? Et comment cette idée
» devient-elle la passion d'un homme attaché
» à une secte hautaine , intolérante , ennemie
» des changemens , né dans une nation
» dont les loix , les dogmes , le culte appre-
» noient à dédaigner , presque à haïr les
» autres ? Et pour l'exécuter , comment éle-
» ve-t-il tout-à coup son génie aux vérités
» les plus sublimes , apprend-il à démontrer
» aux Gentils la fausseté , l'absurdité de leur
» culte ; aux philosophes , l'incertitude , l'in-
» conséquence , l'insuffisance de leurs sys-
» têmes ; aux Juifs , l'accord de la loi ancien-
» ne avec la nouvelle , l'accomplissement dans
» Jesus de leurs prophéties les plus célèbres ;
» aux fideles les mysteres les plus sublimes de
» la nouvelle alliance , les principes les plus
» abstraits de la morale , leurs applications à
» tous les états , à tous les individus , à tou-
» tes les circonstances ? Un tel homme peut-
» il ne pas intéresser jusques dans les moindres
» particularités , je ne dis pas celui qui aime
» encore , qui croit encore à la religion de ses
» peres , mais celui même qui la dédaigne ,
» qui l'a oubliée ou qui ne la connoît pas ? »





Instituts politiques & militaires de Tamerlan, proprement appellé Timour, écrits par lui-même en mogol, & traduits en françois sur la version persanne d'Abou-Taleb Al-Hosseini ; avec la vie de cc conquérant, d'après les meilleurs auteurs orientaux, des notes & des tables historiques, géographiques, &c. ; par L. Langlès, A Paris, chez Née 1787. 1 vol. in-8°. de 400 pag. avec le portrait de Tamerlan, d'après une peinture indienne.

LE public se persuadera sans peine que les preuves qu'on apporte pour appuier l'authenticité de cette production attribuée à Tamerlan, ne résistent pas à une discussion approfondie. Que de choses dans ces *Instituts* sont opposées à la façon de se conduire de Tamerlan ! Qui croira, par exemple, que cette bête féroce ait débité les maximes suivantes ? “ Je connus l'état du peuple, je regardai
 „ les Grands comme mes freres, & les petits
 „ comme mes enfans ; je sus me plier aux mœurs
 „ & au caractère de chaque province & de
 „ chaque ville ; je leur donnai des gouverneurs
 „ accoutumés à leurs mœurs & à leurs coutu-
 „ mes, & qui avoient déjà leurs suffrages ;
 „ je connus l'état de chaque province en
 „ particulier ; j'établis dans chaque contrée
 „ de mon Empire un homme d'une probité
 „ reconnue pour me rendre compte des

15. *Novembre 1787.*

417

„ actions & de la conduite du peuple & des
„ soldats, & m'instruire de tous les événe-
„ mens imprévus qui pouvoient m'intéresser....
„ L'éclat de ma fortune ne me fit oublier
„ personne ; chacun recevoit ce qui lui étoit
„ dû ; la clémence eut aussi des droits sur
„ mon cœur... L'expérience m'a fait voir
„ qu'une Puissance qui n'est pas appuyée
„ sur la religion & les loix, ne gardera
„ pas longtems son état & sa force „ Non ,
Tamerlan n'a jamais dit de choses semblables.
Il y a eu peut-être dans d'autres païs &
d'autres siècles des Princes qui ont débité de
telles maximes, sans mieux valoir que lui.
Mais c'est qu'ils étoient en outre fourbes &
hypocrites, & que ce sauvage conquérant
étoit tout uniment barbare, sans s'efforcer
de faire paroître le contraire.

Timour est ici justifié du prétendu traite-
ment horrible fait à son prisonnier Bajazeth.
M^r. Langlès tâche de prouver que c'est une
fable imaginée par les ennemis du vainqueur,
& qu'il se permit seulement cette plaisanterie.
“ Il faut, dit-il à Bajazeth, que Dieu fasse
„ bien peu de cas des Empires, puisqu'il les
„ donne à des êtres aussi disgraciés que nous :
„ tu es borgne, & je suis boiteux „ La
cruauté de Tamerlan parut sur-tout à la prise
d'Ispahan ; on coupa un nombre infini de
têtes, puisqu'on en put ramasser soixante-dix
mille, qui servirent à élever des tours en
différens endroits de la ville. C'étoit une
des manières de Timour d'élever de ces sortes
de tours : il les mettoit au rang de ses tro-
phées. M^r. Langlès raconte que ce monstre

vint au monde aiant les mains ferrées & pleines de sang.



Œuvres de Mr. François Salignac de la Mothe Fénelon, précepteur des Enfans de France, archevêque de Cambrai. A Paris, de l'imprimerie de François-Ambroise Didot. 1787. T. 1 & 2.

J'Avois crain que cette édition des *Œuvres* de l'homme du monde le plus solidement & le plus conséquemment chrétien & catholique, ne fût barbouillée de philosophisme *; je l'avois crain parce qu'aujourd'hui ces détestables corruptions font de mode, & qu'il est du bon ton & du bel air d'affubler les grands hommes du siècle précédent & de tous les siècles où le bon sens a dominé, de nos ridicules & de nos sottises *; je l'ai crain sur-tout quand j'ai vu un des rédacteurs de l'*Année littéraire*, Journal aujourd'hui justement relégué dans la dernière classe *, nous représenter l'illustre archevêque comme un *tolérant* (a), c'est-à-dire, comme un homme indifférent sur la religion (car telle est aujourd'hui la véritable signification de ce mot), & barbouiller la mémoire de ce grand homme par un bavardage puéril où Titus & St. Charles Borromée vont exactement de pair. Mais

* 15 Juil.
1787, p. 471.

* 1 Juill.
1784, p. 343.
1. Juin
1785, p. 196.

* 1 Oct.
1787, p. 176.

(a) Passage de Mr. Rigoley de Juvigny sur cette calomnie atroce contre Fénelon, 15 Juillet 1787, p. 405.

15. Novembre 1787. 319

Mais je me suis détrompé non-seulement par le compte qu'un ami attentif & éclairé m'a rendu de la lecture qu'il avoit faite de cette édition, mais encore par la connoissance que j'ai de la maniere de penser de Mr. de Querboëuf, homme sage & vertueux (quoique quelquefois trop prompt à donner croiance à des écrivailleurs modernes*), que j'apprens avoir pris soin de cette édition & être l'auteur de la *Vie* qui est à la tête.

* 15 Déc.
1781, p. 573.



Le Pater de la jardiniere, & maximes chrétiennes sur différens sujets. A Paris, chez Morin; à Liege, chez Lemarié. 1787. vol. in-24.

Petit livre de piété, destiné à l'usage de cette bonne classe du peuple chrétien, qui raisonne peu & se pénètre d'autant mieux des vérités saintes, les croit sans résistance, les pratique avec goût & avec constance. La philosophie la plus subtile dira-t-elle à un nos laboureurs, artisans, journaliers, quelque chose de plus raisonnable, de plus utile, de plus consolant, que les maximes qu'on lit à la p. 18? " I. Nous sommes nés pour le travail: nous y sommes condamnés depuis le péché d'Adam, & la religion nous en fait un devoir. Nous devons donc travailler comme hommes, comme pécheurs, comme chrétiens: comme hommes, dans un esprit de soumission: comme pécheurs,

„ dans un esprit de pénitence : comme chré-
 „ tiens, dans un esprit de piété & de reli-
 „ gion. II. Qui ne veut pas travailler ne
 „ doit pas manger, dit le grand Apôtre. On
 „ se rend indigne de la nourriture spirituelle
 „ & corporelle par la paresse. III. Le travail
 „ est la pénitence de l'homme pécheur ; mais
 „ travailler avec impatience, avec mur-
 „ mure, ce n'est point faire sa pénitence,
 „ c'est augmenter ses péchés sans diminuer
 „ sa misère. IV. C'est en vain que l'homme
 „ travaille, si Dieu ne bénit son travail ; &
 „ Dieu ne bénit que ceux qui travaillent
 „ pour lui, selon lui, & dans son esprit. „ (a)



Prédigten, 10. Sermons pour tous les Di-
 manches de l'année. Par Mr J. M. Men-
 ges, prédicateur de la Cathédrale de Pa-
 derborn. A Paderborn, chez Jungfermann ;
 à Luxembourg, chez l'imprimeur du jour-
 nal. 1787. 1. vol. in-12 broché. Prix à
 liv. 10 sols.

* 1 Oct. p. 182. **C**ette quatrième partie des Sermons de Mr.
 Menges dont nous avons fait connoître
 la solidité & le genre d'éloquence *, con-
 tient,

(a) Malheur de ceux qui ne travaillent pas,
 qui s'efforcent imprudemment de se soustraire
 à la loi qui ordonne le travail, 1 Décembre
 1781, p. 429. — 1 Mars 1783, p. 343. —
 1 Mars 1784, p. 341.

tient, comme les précédentes, des sujets bien choisis & judicieusement traités. Le sermon *sur les propriétés de l'amour divin* développe admirablement l'énergie céleste & la dignité de l'ame qui en est pénétrée. Que de gens qui se croient bien foncierement chrétiens, & même dévots, auront de la peine à se reconnoître au tableau que trace l'orateur ! Le sermon *sur la pauvreté* est une excellente apologie de la Providence, pleine de bonne philosophie, où le sentiment marche à côté de la raison. On découvre la même profondeur & justesse de vue, dans le sermon *sur les qualités que doit avoir la foi pour être agréable à Dieu*, & dans le sermon *sur la confiance en Dieu*.



MR. Morel, qui nous a donné, il n'y a pas longtems, une épigramme morale sur la volupté *, vient de traduire cette épigramme d'Owen qui a le même objet.

* 15 Août
1787, p. 582.

*Principium dulce est, sed finis amoris amarus;
Læta venire Venus, tristis abire solet.
Flumina quæsitum sic in mare dulcia currunt;
Postquam gustarunt æquor, amara fluunt.*

Quand l'amour vient à nous, l'amour est plein
de charmes :

Mais combien ses plaisirs engendrent de fous !
Il avance toujours environné de ris ;

Bientôt il se retire en répandant des larmes.

Ainsi ce fleuve heureux conserve purs ses flots

En pressant vers la mer son amoureuse fuite ;

A-t-il mêlé son onde à l'onde d'Amphitrite ?

On cherche vainement la douceur de ses eaux.

L'inimitable auteur de *l'Imitation de J. C.*

a rendu la même chose avec sa simplicité ordinaire : *Omne carnale gaudium blandè intrat , sed in fine mordet & perimit.* Lib. 1. C. 20. On trouve encore la même réflexion , différemment exprimée par St. Gregoire Pape : *Hoc distare , fratres charissimi , inter delicias corporis & cordis solet : quòd corporales deliciae , cum non habentur , grave in se desiderium accendunt ; cum verò avidè eduntur , comedentem protinus in fastidium per satietatem vertunt.* La digression que fait ensuite le même St. Docteur sur ce contraste de la volupté sensuelle avec les plaisirs de l'esprit , est tout-à-fait remarquable. *At contrà , spirituales deliciae , cum non habentur , in fastidio sunt ; cum verò habentur , in desiderio : tantòque a comedente amplius esuriuntur , quantò ab esuriente amplius comeduntur. In illis appetitus placet , experientia displicet : in istis appetitus levis est , & experientia magis placet &c.* En effet , plus on a goûté la douce & ineffable impression de la religion , de la bonne conscience & de la vertu ; plus on la recherche , plus on veut s'en nourrir encore , s'en pénétrer & s'y identifier éternellement. Et si on vient à la perdre , quels regrets , quelle douleur profonde ! Et si l'ame conserve encore quelque noble effor , que d'efforts , que de propos & de résolutions pour revenir à ce fortuné état ! ... Au contraire , si l'esclave des sens récupere un moment sa liberté , quelle satisfaction & quelle joie ! que de vœux & de projets divers pour ne plus être asservi ! ... Tant il est vrai que

Hom. 36
in Evang.

Qui edunt me , adhuc esurient ; & qui bibunt me , adhuc sitient.

Eccli. 24.

— In Deo laudabimur totà die & in Nomine tuo confitebimur in sæculum. Psal.

dès ce monde & sans attendre l'apparition des vérités éternelles, déjà présentes dans leurs effets, le vice porte sa punition, & la vertu sa récompense : & cela parce que les véritables affections de l'ame, sa situation naturelle & primitive, sont réglées sur ce qu'elle doit être dans les vues & les desseins du Créateur, dans les règles & le but de sa noble & céleste origine, & non pas sur ce qu'elle est dans l'état de corruption & de désordre.

*Virtutem
videant,
contabescantque re-
liââ. Perf.*



*Belgii libertas, jura, leges, religio,
sospitata.*

O D E.

SEcura tandem, Belgica gens, graves
Compesce luctus: fortiter occupat

Carina portum, quem deinceps

In mare non referent acerbi

Fluctus. Repulsâ rube fragoribus

Fœtâ cruentis, luce redux novâ

Jam sol tuis aridet oris,

Usquè dies hilares daturus.

Terrere cessant quas adulantium

Grege Aulicorum nomine Cæsaris

Fecere leges, funus aris

Funus & imperio parantes.

Vides ut omnes qui fidei sacre

Contaminabant turpiter advenæ

Fontes venustos, in latebras

Se properi retulere notas.

O quot labores, ô quot inaniter

Consumpsit hostis cæca sophismata,

Frustrâ reluctantes ut altis

Obruere patriæ ruinis!

Quæcumque, dixit plus vice simplici,

Cogat phalangas, fulmina torqueat

Josephus iracunda, victor

Indocilem subigatque gentem.

Respondit

Respondit almæ digna Theresiæ
 Cæsar propago: *Non ego perfidum*
Dixi sacramentum, nec armis
Belgiacas populabor oras.
Heu! barbarorum talia lugubres
Fastos adornent prælia Principum:
Non sic Domûs crevère vires
Austriacæ, celebrisque fama.
Resuscitantor juraque Belgicæ
Moresque gentis; vivat ut antea
Felix; & illibata Patrum
Religio maneat per ævum.
 Hæc Cæsar. O quâ sol habitabiles
 Illustrat oras, maxime Principum,
 Per sæcla nascitura tanti
 Usquè strepat pia fama facti!
 Attolle, felix patria, turgidos
 Attolle plausus, soivito Cæsari
 Laudes sonoras, seduloque
 Justa bono cane vota Patri.
 Sed nec fileto nobilium inclytos
 Actus virorum, factaque præsulum
 Præclara, nec cives peritos
 Arma piis sociare votis.
 Nostræ at camœnæ, Patria libera,
 Imbellioris suscipias modos
 Non asperatâ fronte, sacrum
 In teneri monumentum amoris.

Par D. J. A. R. de St. H.



Le Chapeau est le mot de la dernière
 énigme.

LOGOGYPHE.

Sur quatre pieds, je pese au moins cinq cens,
 Et quand je veux, l'homme a peine à me suivre.
 Otez-m'en un, je suis sans mouvement,
 Et ne pese pas une livre.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 25 Septembre). En conséquence de la déclaration de guerre contre les Russes, que la Porte a communiquée à tous les ministres étrangers, qui résident près-d'elle, le Grand-Seigneur vient d'adresser au grand-visir un hati-chérif ou des lettres-patentes, signées de sa propre main, par lesquelles il lui confère le commandement de toutes ses troupes & exhorte les vrais Mulsulmans à prendre les armes contre les Moscovites. Sa Hautesse y recommande entre autres au grand-visir " de donner les ordres les

„ plus précis, pour que tous ceux qui sui-

„ vront l'armée, se renferment dans les bor-

„ nes de leur état, & qu'ils évitent soigneu-

„ sement le luxe & la dépense dans leurs

„ équipages, ainsi que les embarras qui ré-

„ sultent d'un grand nombre de domestiques,

„ tels qu'on en a vu dans les guerres pré-

„ cédentes „. Depuis que ce hati-chérif a été rendu public, les armemens par terre & par mer se continuent avec une ardeur redoublée. La Porte compte sur-tout dans la guerre qu'elle va entreprendre, sur les Tartares, qui lui sont restés fideles, & que l'invasion des Russes dans la Crimée & le Cuban avoit

II. Part.

Ff

dispersés : & , pour les réunir sous des chefs connus , elle a non-seulement revêtu Chahbaz-Gueray de la dignité de Kan des Tartares ; mais elle lui a adjoint comme second chef de sa nation le Kan Arstan-Gueray. Ce dernier est frere du malheureux Sahib-Gueray , qui , après avoir cédé la Crimée aux Russes , & après avoir vécu quelque tems parmi eux sous la protection de la cour de Pétersbourg , fut livré il y a plusieurs mois au bacha de Choczin & transféré à Rhodes , où il a été étranglé & décapité , après s'être longtems défendu en désespéré contre le Capigi & les bourreaux envoyés pour cette sanglante exécution. Chahbaz-Gueray , qui est neveu du fameux Crim-Gueray , a été installé ici le 10 Septembre avec beaucoup de solemnité dans la dignité de Kan des Tartares , à laquelle il avoit été élu par les princes tartares de la maison de Gueray , qui ont demandé , dit-on , en même tems la mort de l'infortuné Sahib , comme aiant été traître à sa patrie. En présence du nombreux peuple de Constantinople , assemblé pour voir cette cérémonie , Chahbaz-Gueray fut proclamé chef de toutes les hordes tartares , qui se font réfugiées dans les Etats ottomans , tant en Asie qu'en Europe ; & , après qu'il eût été revêtu en cette qualité d'un riche caftan , le grand-visir & les officiers de tous les départemens l'accompagnèrent à l'audience de Sa Hauteffé. Le 21 Septembre , il s'est mis , avec le titre d'un Seraskier-Sultan , en route pour la Bessarabie.

Trois

15. *Novembre* 1787. 427

Trois jours auparavant, savoir le 18 de ce mois, nous avons eu un spectacle non moins rare à Constantinople ; savoir, l'entrée publique d'un ambassadeur de la part du Prince indien, si connu par ses exploits guerriers contre les Anglois & les Marattes, c'est-à-dire, du fameux Tippoo-Saïb. L'objet de sa mission est de rendre hommage au Grand-Seigneur, en qualité de calife & de chef-suprême de la loi mahométane, de la part de son maître. Le cortège nombreux, qui l'accompagnoit dans cette entrée publique, étoit ouvert par 150 Indiens en uniforme & costume de leur nation, mais disciplinés & armés à l'euro péenne, aiant avec eux deux fifres, qui faisoient une musique guerrière : ils étoient suivis d'un légiste ou officier de la chancellerie à cheval, sous un grand parasol. Ensuite venoient plusieurs autres officiers de la légation ; & l'ambassadeur lui-même avec deux des principaux de sa suite, portés sur des palanquins, qui étoient ornés avec somptuosité. Un train aussi magnifique, les habillemens singuliers, l'escorte que la Porte a coutume de donner dans ces occasions publiques, enfin ce mélange inusité de toute espece de costumes & de gens, de Mahométans, de Gentils, & de Chrétiens, avoient attiré la curiosité générale.

Le 24 a été un jour d'alégresse pour la sublime Porte & pour les habitans de Constantinople. Dans la matinée, on vit paroître, à l'entrée du canal, un vaisseau de ligne portant pavillon russe. Tout l'équipage, confis-

F f 2 tant

tant en 200 hommes, fut fait prisonnier de guerre. Les Russes furent aussi-tôt soumis à une espece d'interrogatoire, dans lequel ils rendirent compte de leur malheur aux officiers turcs chargés de les examiner. Ce vaisseau, qu'on dit être le vaisseau amiral, de 20 canons, faisoit partie d'une escadre qui étoit partie de la Crimée pour croiser dans la Mer noire & attaquer la flotte ottomane. Dans la nuit du 23, l'escadre russe essuia un furieux ouragan, qui la dispersa vers la côte asiatique, & brisa un vaisseau de 50 canons, qui périt avec la plus grande partie de son équipage. Le vaisseau amiral, ne pouvant plus manoeuvrer, avoit été forcé de s'abandonner à la merci de la mer orageuse, qui l'avoit poussé jusqu'au canal, malgré les efforts extraordinaires de l'équipage, pour éviter ce danger. Le vaisseau en question avoit déjà passé sous le canon de quelques forts & batteries, lorsque le capitaine s'aperçut, à la pointe du jour, de la fâcheuse situation où il se trouvoit. Voiant qu'il étoit impossible d'échapper avec son vaisseau, en rebroussant chemin, il prit la résolution d'y mettre le feu & de se faire sauter avec tout son monde; mais l'équipage s'y opposa de force, & aima mieux se rendre prisonnier aux Turcs, qui étoient accourus en foule pour les saisir. Peu avant l'ouragan, l'amiral russe avoit quitté son vaisseau, & étoit passé sur une frégate, pour être mieux à même d'aller à la découverte de l'ennemi; de sorte qu'il ne se trouve pas au nombre

15. Novembre 1787.

429

bre des prisonniers, qui sont traités avec beaucoup d'humanité.

Nous venons d'apprendre qu'il y a eu une terrible insurrection à Smyrne, qui a été suivie d'un massacre affreux ou plus de 7000 Grecs-schismatiques & plus de 400 Turcs ont perdu la vie. On ignore encore la véritable cause de cette révolte; on suppose qu'elle vient de ce que les Turcs s'aperçoivent que les Grecs sont attachés à la Russie. On a aussi appris qu'il y a eu en Valachie une insurrection du même genre entre les Grecs-schismatiques & les Turcs & qu'il y a eu plus de 600 hommes de tués de chaque côté.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 4 Octobre). La cour aiant reçu la nouvelle de l'emprisonnement de M^r. de Bulgakow, son ministre à Constantinople, ainsi que de la déclaration de guerre, que la Porte a publiée en même tems, elle n'a pu éviter plus longtems une rupture, à laquelle le ministere ottoman s'est porté le premier d'une manière aussi brusque qu'imprévue. En conséquence elle vient de donner de son côté un manifeste, pour exposer provisoirement, ce qui s'est passé dans les dernières négociations, par lesquelles la Porte semble avoir voulu en venir à ces hostilités. Voici la teneur de cette déclaration.

« Les différens, qui ont agité sans cesse le repos & la tranquillité, que la paix de Kainardgi, conclue en 1774 entre l'Empire de

Russie & la Porte ottomane, auroit dû rétablir, sont encore trop récents & trop connus, pour qu'il soit nécessaire d'en retracer ici le tableau. Il suffira de dire, que depuis la conclusion de cette paix jusqu'à l'époque présente, la Porte a montré dans toute sa conduite le manque de foi le plus manifeste, & qui ne visoit à rien moins qu'à en rendre illusoires les stipulations les plus essentielles. »

« Accablée de la multitude de preuves, que la cour de Russie pourroit apporter de cette vérité, mais qu'elle se réserve pour un exposé plus détaillé, qu'elle publiera incessamment, elle se contente dans ce premier moment de citer les faits les plus récents, qui ont enfin amené un développement aussi inattendu que peu convenable au système pacifique, qu'elle suivoit volontiers dans toutes les occasions: elle se flattoit d'en avoir fixé un fondement inébranlable par la convention déclaratoire d'Aynaly-Cavack, conclue en 1779; par le traité de commerce, particulièrement par la transaction relative à la presqu'île de Crimée, dont le but, ainsi qu'on l'a démontré dès-lors, n'étoit certainement point d'étendre les frontières de l'Empire, mais bien plutôt de mettre fin aux désordres & aux brigandages, continuellement exercés par les peuples, qui habitoient cette presqu'île, attendu qu'on les soumit à une police, laquelle leur apprit à respecter les liens qui unissent une nation à l'autre; police, qui servit aussi à entretenir la bonne harmonie & intelligence sur les frontières des deux Etats. C'étoient-là les objets des vœux sinceres de la cour de Russie; & on les devoit bien aux soins, qu'elle s'étoit donnés pour y parvenir. »

« En effet, après qu'on eût concilié des différens d'une nature si délicate & si importante, tout sembloit promettre un repos durable; mais à peine les choses furent-elles pacifiées ainsi & accordées d'une manière amicale, sous la foi des traités & des engagements les plus sacrés & les plus solennels, que le ministère turc, qui succéda à celui,

sous lequel toutes les négociations, dont nous avons parlé jusqu'ici, se traitèrent, montra des dispositions diamétralement contraires à leur esprit & à leur contenu. Il ne tarda point de faire naître des prétentions mal-fondées, relativement à l'exportation du sel, qui avoit été accordée par le traité de paix aux habitans d'Oczakow: il s'opposa à l'admission des consuls russes dans quelques endroits de sa domination; &, comme s'il avoit éprouvé, que des objets de cette nature ne suffisoient point pour effectuer la rupture de la paix, à laquelle il pensoit dès-lors, il se permit enfin de protéger publiquement les invasions de Lefghis & des Tartares du Cuban, qui étoient restés ses sujets, vu qu'il porta les premiers à attaquer hostilement les Etats du Czar Heraclius, qui avoit été reconnu vassal de l'Impératrice, & les autres à pénétrer jusqu'au delà des frontières de la Russie, où ils volèrent, pillèrent, & enleverent tout ce qui ne fut pas défendu par les troupes, réparties dans ces quartiers. »

« L'Impératrice, fidele au plan de modération tracé par son humanité & son amour pour la paix, se contenta, à l'acception de ces nouvelles, de faire prescrire à son ministre à Constantinople de réclamer auprès du ministère turc les traités & de demander en conséquence satisfaction sur des griefs aussi légitimes, auxquels on venoit de donner lieu; mais toutes ces réclamations ont été infructueuses. Aux plaintes on opposa un ton fier & arrogant, incompatible avec ces égards, que les cours se doivent réciproquement. Les principes de l'Impératrice restèrent cependant inébranlables. Maîtresse du choix des moyens, elle préféra encore ceux de la négociation & en conséquence elle fit à l'Empereur des Romains, son allié, ouverture de l'état des affaires: elle accepta avec satisfaction l'offre, que lui fit le Roi de France, d'employer ses bons offices pour une médiation: elle lui fit communiquer en confidence les points de ses prétentions; & ces Monarques en reconnurent tous les deux

l'équité & la justice. Enfin, pour ne négliger rien de ce qui pouvoit servir à conserver un bien aussi précieux que l'est le repos des peuples, qui lui sont confiés, elle profita du voisinage des Etats turcs, dont elle s'approcha durant le voiage mémorable qu'elle venoit d'achever, pour appeler près d'elle son ministre accrédité à la Porte, à l'effet d'examiner d'autant mieux les causes des différens, qui s'étoient élevés, & de convenir avec lui des moïens les plus efficaces pour un accommodement amiable. Dans des vues, qui répondoient à ces sentimens, & dans la pleine confiance du respect, que les Turcs montreroient, de leur côté, pour les engagements subsistans, l'Impératrice renvoïa son ministre à Constantinople. Aussi-tôt qu'il y fût de retour, le ministère turc le fit appeller à une conférence. Là, au lieu que la Porte reprendroit les points, dont on avoit traité avant son départ, & au lieu d'acquiescer à la réintégration demandée, elle imagina de donner, de son côté, elle mit en avant des demandes & des prétentions, dont la première étoit contraire aux stipulations expresses des traités, & les autres à la dignité de l'Impératrice, ou plutôt aux intérêts de son Empire. »

« Aïant franchi de cette manière les bornes où les mêmes stipulations le retenoient, le ministère turc crut pouvoir lever le masque tout-à-fait & mit à découvert les desseins, que probablement il nourrissoit depuis long-tems, en déclarant ouvertement au ministre de Russie, que la Porte ne se croïoit liée, que par le seul traité de Kainardgi, & que les autres actes subséquens, n'étant qu'un effet de sa complaisance, elle pensoit ne devoir s'y conformer qu'autant que sa convenance & son bon plaisir le comportoient. »

« Il prit néanmoins encore sur lui de fixer au ministre de l'Impératrice un terme, dans lequel il devoit donner une réponse catégorique aux prétentions, qui lui avoient été communiquées; & ce terme étoit borné, au 20

du mois dernier, (n. st.). Le fufdit miniftre protesta à jufté titre contre une demande fi brufque, fi peu équitable, fi contraire au droit des gens univerfellement reconnu & refpecté par tous les peuples: il fit voir avec toute la dignité convenable, combien peu il étoit décent de fixer un terme, lorsqu'on traite avec une nation refpectable & amie: il démontra même l'impoftibilité physique, qu'il y avoit, d'avoir réponfe dans un délai auffi court. On ne l'écouta point. On avoit même refusé de l'entendre fur les griefs, dont il avoit déjà demandé précédemment la réparation. Tout ce qu'il put obtenir, fut la promeffe de lui accorder une autre conférence, qui eut auffi lieu effectivement, mais dans laquelle il entendit répéter les mêmes demandes & les mêmes prétentions, fans qu'on y ajoutât rien finon une promeffe vague de la réparation, qu'il avoit demandée de fon côté. »

« Lorsque la nouvelle de ces deux conférences parvint à l'Impératrice, elle fut bien éloignée de s'abandonner au jufté mécontentement, que tout ce qui venoit de fe pafter auroit dû exciter dans fon ame: elle différa toute réfolution extrême; & elle fe crut permis de refter fpectatrice d'une tentative, qu'un manque de délicateffe & de circonfpection, qu'on a coutume de voir affez fouvent de la part du miniftre turc, lui avoit fait hafarder, tandis que la fuite a prouvé, que c'étoit un parti déjà fait depuis longtems, qui alloit s'exécuter. Dans ces fentimens Sa Majefté Impériale voulut combler toutes les preuves, qu'elle avoit données de fa modération & de fon éloignement de toutes les fuites, qu'une pareille fituation des chofes faifoit préfager: elle voulut ufer de condefcendance à l'égard de quelques-unes des prétentions, que la Porte avoit mifes en avant, quoiqu'elles ne fuftent nullement fondées fur les traités: auffi les ordres à cet effet alloient être expédiés au maréchal prince Potemkin, commandant-général de fes troupes fur les frontieres, lorsque tout-à-coup elle reçut la nouvelle, que, fans attendre l'expiration du terme, qu'elle avoit fixé

elle-même, la Porte avoit fait appeler de nouveau Mr. de Bulgakow à une conférence, le 6 (16) du mois dernier, & qu'après qu'elle lui eût proposé de signer un acte, par lequel le traité de commerce & la transaction concernant la presqu'île de Crimée étoient annullés, elle avoit, sur son refus de cette signature, déclaré la paix rompue; qu'elle avoit fait arrêter l'envoïé de Sa M. I. & l'avoit fait conduire au château des Sept-Tours, où, au mépris du droit des gens, il se trouve encore à présent prisonnier. »

« Un pareil procédé présente de lui-même toutes les réflexions, qu'il doit faire naître. La Porte a voulu unir à la perfidie l'attaque la plus insultante: elle n'omet rien pour mettre au jour le desir le plus décidé, qu'elle a nourri sans cesse, de rompre une paix, qui lui avoit été accordée d'une manière si magnanime. Provoquée par une conduite si offensante, l'Impératrice se voit obligée, quoique malgré elle, à prendre les armes, comme l'unique moyen, qui lui reste, pour maintenir des droits, qu'elle a acquis au prix de tant de sang, & pour venger sa dignité blessée par les violences, qu'on a faites à son ministre. Entièrement innocente de tous les maux, dont la guerre, qui va s'allumer, pourra être accompagnée, elle a droit de compter, non-seulement sur la protection divine & les secours de ses amis, mais aussi sur les vœux de toute la Chrétienté pour le triomphe d'une cause aussi juste, que l'est celle dont elle se voit forcée à prendre la défense. »

La cour a envoïé sur la fin du mois dernier à Revel des ordres, pour y armer 4 vaisseaux de ligne, qui sont *l'Azai* de 68, *le Patriarche* & *le St. André* de 66 & *le Wologda* de 60 canons, avec deux frégates. Ces vaisseaux doivent être prêts à la mi-October; & en conséquence l'on travaille à leur équipement avec toute l'ardeur possible. L'on

15. Novembre 1787.

435

eroit , que cet armement se joindra à une escadre plus considérable qu'on prépare à Cronstadt.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 18 Octobre). Le conseil permanent a eu communication d'une lettre , par laquelle le ministre de la république à Pétersbourg lui annonce , que le chancelier comte d'Ottermann avoit fait appeller tous les ministres étrangers , pour leur faire ouverture de la déclaration de guerre , que la Porte venoit de faire à sa Souveraine , avec priere d'en informer leurs cours respectives ; mais qu'en particulier il avoit chargé le ministre de la république de requérir du gouvernement polonois la plus exacte neutralité. Elle fera certainement le parti le plus avantageux , que puisse prendre la Pologne , s'il lui est seulement possible de s'y tenir , & que le passage des troupes & la fourniture des vivres , qu'on ne pourra éviter d'accorder à la Russie , ne donne pas d'ombrage à la Porte. L'on parle d'une déclaration , faite à ce sujet par le bacha de Choczin , & dont le comte Potocki , palatin de Russie , qui commande le cordon sur les frontieres , a informé le gouvernement par exprès. L'on se flatte encore , que la guerre pourra être étouffée dans sa naissance ; & l'on dit , qu'on négocie vivement pour y réussir. En attendant l'Impératrice de Russie a établi un conseil , pour diriger les opérations de guerre : il fera

composé de 7 membres; savoir, les 5 généraux en chef, comte de Bruce, Soltikow, Muffchin-Puschkin, Woronzow, & Schuwalow, & de Mrs. Stechalow & Sobadofsky.

E S P A G N E.

MADRID (le 11 Octobre). Les feuilles étrangères parlent beaucoup des armemens qu'on fait dans nos ports, mais ici on n'en parle pas du tout; & l'on peut assurer qu'il y a en tout cela beaucoup d'exagération. L'Espagne n'a aucun motif pressant de prendre part à la guerre qui semble vouloir embraser une partie de l'Europe.

Une lettre de Carthagene, en date du 16 Septembre, marque ce qui suit. “ *Avant-hier, on éprouva ici une tempête accompagnée de pluie & de tonnerre. La foudre tomba sur le magasin à poudre le Saint-Philippe, un des trois qui sont établis sur la montagne. Les paratonnerres, qui sont établis sur chacun de ces magasins, l'y avoient attirée. Par bonheur elle ne fit pas grand dégât. Après avoir brisé cinq à six pouces de la barre élevée au-dessus du magasin, elle a suivi la chaîne qu'elle a endommagée en quelques endroits, & est descendue dans le puits au fond duquel elle aboutit, après avoir, en passant, dégradé quelques pierres, & en avoir creusé une, d'où l'on a vu, pendant quelques momens, sortir beaucoup de fumée. L'idée du danger auquel on a échappé, fait encore frémir. Et quand on compare ce*

15. Novembre 1787. 437

danger avec le danger très éloigné des bâtimens qui n'ont pas de conducteurs (& dont la plupart depuis leur existence n'ont pas été frappés de la foudre , & ne le seront jamais) , on ne peut que maudire l'empirisme des sottises modernes qui multiplie & aggrave les fléaux de la pauvre humanité. — 15 Octobre 1787 , p. 307.

I T A - L I E.

GENES (le 20 Octobre). Il ne paroît pas que nos différens avec la cour de Turin soient près de s'arranger. La dite cour persiste non-seulement à vouloir retenir nos villages occupés par ses troupes , mais elle exige en outre plusieurs millions , avant de vouloir renoncer entièrement à ses prétentions. Cette affaire commence à prendre un aspect sérieux & délicat , dont l'issue fera voir à l'Europe si les républiques , par une fatalité des tems , sont destinées , dans ce siècle , à devoir succomber aux circonstances.

Il y a déjà quelque tems que les lettres de Parme ont fait mention du projet d'y rétablir le tribunal de l'Inquisition. Ce projet s'est enfin réalisé ensuite d'un édit du duc de Parme. L'édit porte entr'autres , que la religion , qui est toujours le plus ferme appui de l'autorité des Princes , mérite de leur part une réciprocation d'égards & de protection : qu'en conséquence , pour alléger le fardeau des évêques déjà assez occupés par

les soins étendus qu'ils doivent à leur troupeau, il a été trouvé bon de rétablir sur l'ancien pied le tribunal de l'Inquisition dans ce pays. Il est particulièrement recommandé à ceux qui composeront ce tribunal, de s'appliquer à toucher le cœur & à éclairer l'esprit de ceux qui auront le malheur de s'écarter de la vraie religion. Le pere Molzani, de l'Ordre des FF. Prêcheurs, est nommé Inquisiteur-général. Cette nouvelle n'étonnera pas les gens informés des effraians progrès de l'irréligion. Le voisinage du Milanois a particulièrement engagé Son A. R. à prendre ces précautions. On fait d'ailleurs que ce religieux Prince a conservé un souvenir profond des tentatives que les philosophes ont faites pour l'agréger à la secte; & par quel beau monument il a témoigné au Seigneur sa reconnoissance pour avoir échappé à la séduction du doucereux abbé de C. (a)

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 25 Octobre). Le courier qui avoit été expédié pour Constantinople le 8 Septembre avec la déclaration de l'Empereur à la Porte, dont il a été parlé dans le tems, arriva ici de retour le 18 à 10 heures du matin. La réponse qu'il a rapportée n'est nullement

(a) 1 Févr. 1780, p. 185. — Proscription du *Cours d'études* de cet instituteur par le même Prince. 15 Mars 1776, p. 444.

favorable; nous tenons de bonne part que M^r. le baron de Hertbert, a mandé par ce courier à sa cour, que le 28 Septembre il eut une audience du grand-visir dans laquelle ce dernier déclara de sa propre bouche à l'internonce impérial, qui possède à fond la langue turque. " Qu'à la vérité la Porte avoit
 „ appris avec plaisir, par la note ministé-
 „ rielle de M^r. l'internonce, les dispositions
 „ pacifiques & amicales de l'Empereur & son
 „ désir de voir se terminer par sa média-
 „ tion les différens qui regnoient entre la
 „ Porte & les Moscovites. Mais que d'un
 „ autre côté la Porte ne pouvoit s'empêcher
 „ de laisser voir sa défiance & le peu de
 „ fond qu'elle croïoit devoir faire sur ces dé-
 „ monstrations amicales de la cour de Vien-
 „ ne, puisqu'elle avoit des avis certains que
 „ cette cour rassembloit une armée de 160 mille
 „ hommes sur les frontieres. Qu'il étoit préa-
 „ lablement nécessaire que l'Empereur reti-
 „ rât ses troupes sur le champ; qu'autrement
 „ la Porte se verroit obligé à lui déclarer la
 „ guerre; préférant d'avoir un ennemi dé-
 „ claré plutôt qu'un ami douteux „ Cette
 réponse doit nécessairement être regardée par
 notre cour comme une déclaration de guerre,
 de sorte qu'une rupture ne peut tarder à
 éclater. Sa M. n'est pas encore partie pour
 la Hongrie, mais on croit qu'elle ne tardera
 pas à se mettre en route.

HANAU (le 29 Octobre). Son A. S. le
 Landgrave, notre Souverain, vient de faire
 une promotion militaire. Les levées de re-
 crues

crues & autres préparatifs de guerre se font ici avec la plus grande activité. L'Angleterre prend à sa solde , pour 10 ans , 16,000 hommes de nos troupes , qui devront être prêts à partir dans 6 semaines : il restera dans le pais huit régimens d'infanterie & deux de dragons. La semaine prochaine on doit livrer 4000 chevaux de remonte pour la cavalerie. Ceux qui sont nécessaires aux officiers & au transport de l'artillerie , sont déjà rassemblés. Le corps des hussards formera un régiment de 600 hommes ; les gardes du corps un de 400 , & les chasseurs un de 442. Notre Landgrave commandera ces troupes en personne ; ses équipages de campagne sont tout prêts. On leve aussi un corps franc , dont il y a déjà 400 hommes d'enrôlés.

Les lettres de Berlin marquent que la Prusse n'acceptera la médiation de la France dans les affaires de Hollande qu'à condition que le cabinet de Versailles garantisse avec quelques autres points , les suivans : que la province de Hollande n'aura pas plus de droit que les autres ; qu'on procédera tous les ans à l'élection d'un nouveau grand-pensionnaire ; que le Statthouder ne recevra plus ses commissions des membres particuliers , mais seulement des Etats-généraux ; que le duc Louis de Brunswich obtiendra satisfaction & sera rétabli dans ses dignités ; que la Haye sera un endroit souverain appartenant à toutes les sept provinces &c.

LIEGE (*le 1 Novembre*). Hier à 6 heures du soir , on a observé dans toute l'étendue

15. Novembre 1787.

441

due du Nord Ouëst, une belle aurore boréale (a) dont les jets d'une blancheur éblouissante alloient en divergeant se terminer sur un fond rouge entrecoupé de nuages sombres. Les jets s'unirent ensuite & formèrent une grande nappe qui éclaira l'horison jusqu'à huit heures, tems où elle s'affoiblit par degrés.

F R A N C E.

PARIS (le 30 Octobre). Quoiqu'il y ait bien du mouvement dans nos ports & dans nos troupes de terre, tandis que les négociations subsistent, on auroit tort de désespérer de la conservation de la paix. — Il paroît un réglemeut, du 9 Octobre, fait par le Roi, & portant établissement d'un conseil d'administration du département de la guerre, sous le titre de conseil de la guerre. En voici le préambule :

Sa Majesté aiant examiné avec la plus profonde

(a) Je l'avois annoncée à plus de dix personnes, 24 heures d'avance ; mais j'avois oublié cette annonce, lorsqu'on vint m'avertir que l'aurore boréale paroissoit. J'avoue que j'en eus quelque plaisir (quoique ce ne fût pas la première que j'eusse prédite) parce que c'étoit une preuve sans réplique de la bonté des raisons que j'ai opposées à Mr. de Mayran & à d'autres hypothèses qui n'offrent point d'indice propre à déterminer l'apparition de ce phénomène. — 1 Avril 1777, p. 497 & suiv. — 1 Décemb. 1784, p. 530.

II. Part.

G g

fonde attention, tant l'état présent du département de la guerre, que les divers changemens qui se sont faits dans cette branche d'administration depuis son avènement au trône, elle a reconnu que, si quelques-uns de ces changemens ont intimement amélioré la constitution, la discipline & l'instruction de ses troupes, il reste beaucoup de points importans, qui ont encore besoin d'être perfectionnés, beaucoup d'abus qui sont susceptibles de réformes, beaucoup d'objets de dépense ou de comptabilité qui peuvent être réduits ou éclairés; que, le système politique des autres grandes Puissances militaires de l'Europe étant maintenant de tenir leurs armées toujours prêtes à entrer en action, il est nécessaire, pour la dignité de sa couronne, ainsi que pour l'honneur de la nation, qu'elle mette ses forces sur le même pied; qu'elle peut se livrer d'autant plus volontiers à leur donner cette nouvelle disposition, que bien loin qu'il en doive résulter une augmentation de charge pour ses peuples, ce sera aux dépens des abus seulement, & par un ordre mieux entendu, qu'elle opérera cette amélioration, & que l'excédent des économies, qui en résulteront, produira encore, tant pour le moment qu'éventuellement, un grand soulagement pour ses finances. Sa Majesté considérant en même tems, que pour parvenir, dans l'administration du département de la guerre, à un double résultat aussi important & aussi avantageux, il ne suffit pas du zèle & du travail d'un seul homme; qu'il faut appeler autour du chef de ce département les idées & les secours de plusieurs militaires éclairés; qu'il n'y a qu'un conseil, ainsi composé & constitué d'une manière permanente, qui puisse créer un plan, faire de bons réglemens, & sur-tout en maintenir l'exécution, mettre de la suite dans les projets, de l'économie dans les dépenses, de l'ordre dans la comptabilité, empêcher la fluctuation continuelle des principes, opposer une digue aux prétentions & aux demandes de la faveur; & enfin donner une consistance & une base à l'administration du département de la guerre: elle a établi & arrêté &c.

15. Novembre 1787. 443

Le Mémoire de M^r. de Calonne se vend actuellement, quoiqu'à un prix excessif; & le principal ministre, en fermant les yeux sur sa publication, donne un exemple bien rare de modération & d'indulgence, puisque ce mémoire est sur-tout dirigé tant contre le clergé en général que contre Mgr. l'Archevêque de Toulouse en particulier. Dès l'exorde l'ancien contrôleur-général se plaint de cet Ordre. *J'avois annoncé à Votre Majesté, dit-il, qu'en combattant l'hydre des privilèges, des exemptions, & des abus, je m'attirerois une foule d'ennemis. J'avois prévu, qu'un Ordre puissant, qui avoit toujours triomphé des tentatives, qu'on avoit faites pour l'assujettir aux contributions générales de l'Etat, ne me pardonneroit jamais d'y avoir réussi.* Ce début montre d'autant plus d'humeur & d'injustice, qu'il est de notoriété publique, que malgré ses privilèges & ses exemptions, le clergé paie proportionnellement plus au Roi que toutes les autres classes de citoyens.

Les Prélats du clergé de France sont depuis longtems singulièrement édifiés & encouragés par les exemples de zèle, de piété, de vigilance & de sollicitude pastorale que donne un évêque & prince d'Allemagne, dans deux grands diocèses auxquels il consacre ses travaux sans relâche *; mais les éloges qui lui sont prodigués dans les feuilles du *scélérat obscur*, commencent à étonner & à inquiéter (a). On fait que jamais Prêlat

(a) Je suis intimement convaincu que l'illustre

catholique n'a été encensé par ces mains-là; qu'au contraire tout ce qui tient fermement à l'union de l'Eglise, à ses décisions, à son Chef, est l'objet des plus infâmes calomnies & des fureurs insensées de ce fanatique obscur; tandis qu'il n'y a pas une fillette, pas un clerc de paroisse, qui ne soient élevés jusqu'aux nues, s'ils ont dansé sur la tombe du St. Diacre, ou s'ils meurent l'appel à la main, en un mot, s'ils ont été agrégés à cette secte artificieuse & hypocrite qui agite aujourd'hui l'Eglise jusques dans ses fondemens, & qui n'a d'autre but, comme l'on

Prélat ignore profondément qu'à deux cents lieues de sa résidence il est barbouillé d'éloges par un fanatique, écrivant dans une cave pour éviter les poursuites de la police, dont le bourreau a consumé déjà tant de feuilles par ordre du parlement *, & dont le saint & grand évêque d'Amiens regardoit les calomnies comme le sceau de la catholicité, & les louanges comme une flétrissure désespérante *. S'il vient à être informé de l'audace du panegyriste, il lui sera aisé de le faire changer de langage & de détourner son fétide encens. On fait comment les gens de la secte avoient longtems parlé de Mr. de Rancé, ce célèbre abbé de la Trappe; ils espéroient en faire un prosélyte en s'épuisant en louanges. Malheureusement ou heureusement il échappa au pauvre abbé de dire : *Voilà Mr. Arnauld mort, c'est une grande perte pour le parti, heureux qui n'en a pas d'autre que Jesus-Christ.* Ces paroles mirent fin aux éloges. Mr. de Rancé n'eut plus ni vertu ni science; c'étoit un esprit borné, plein de préventions & de petites vues &c.

— Observation importante & admirablement vérifiée de Bourdaloue, 1 Sept. 1784, p. 21.

15. Novembre 1787.

445

n'en peut plus douter, que l'anéantissement du Christianisme.

Les malheurs que cause journellement la prodigieuse quantité de carrosses, cabriolets, viski &c ont donné de l'intérêt à une lettre insérée dans le *Journal de Paris*. C'est une plaisanterie qui fixera, peut-être, plutôt que des réflexions sérieuses, l'attention des gouvernemens sur cette meurtrière production du luxe; dans cette vue nous la transcrivons ici.

« Je vois avec quelque peine, Messieurs, les plaintes frivoles qui vous sont assez souvent adressées contre les cabriolets par quelques malheureux piétons, qui, sans doute, ne sont pas assez riches pour en acheter. Je suis piéton, comme eux, & membre de ce qu'on appelle à Paris l'infanterie; mais je vous assure, Messieurs, que je n'ai éprouvé aucun mouvement de jalousie contre ceux de mes concitoyens qui ont de quoi paier le droit d'écraser les bons Parisiens en pleine paix. »

« Si je ne me plains pas des cabriolets, ne croiez pas, Messieurs, que ce soit par indifférence pour ceux qui en sont les victimes; c'est que je suis forcé d'avouer que c'est absolument la faute des piétons. Je ne dis pas qu'ils doivent rester chez eux, ils peuvent avoir des affaires; mais que ne font-ils comme moi? Je suis parvenu, à force de précision dans l'œil, à combiner la marche d'un cheval de cinq pieds six pouces qui vient à moi la tête haute; je calcule de vingt pas tous ceux qu'il a à faire pour m'atteindre; je vois où passera la roue fatale, & décrivant une diagonale qui s'écarte de celle qu'il décrit lui-même, le point d'où je pars & où il doit arriver est comme un centre d'où partent deux raions absolument divergens. Une figure vous expliqueroit cela, si votre Journal admettoit des gravures. »

C g 3 « Quand

« Quand un cabriolet me poursuit, un coup-d'œil me suffit pour deviner l'intention du conducteur : alors je prends une direction contraire, d'où il suit qu'il est impossible que nous nous rencontrions ; & si je suis surpris inopinément, ce qui ne m'arrive guère, je presse mes voisins, je les foule, je les éclabouffe, je me jette à coups de coude dans la mêlée, & je laisse les vieillards & les femmes derrière moi : en un mot, je dépiste l'homme opiniâtre qui me poursuit, comme ces vieux cerfs qui en font partir de plus jeunes & les exposent à leur place à la fureur des chiens. »

« On me reconnoît dans Paris aux mouvemens de ma tête que je porte haute & qui tourne toujours ; j'évente ainsi les cabriolets & les laquais qui galoppent, avec une sagacité qui est chez moi, je pense, un don de la nature. Une longue habitude m'a fait perfectionner ce talent, ainsi qu'une certaine puissance de combinaison, qui, dans l'embarras de vingt cabriolets roulans & se croisant en tout sens, me fait saisir d'un coup-d'œil la route que doit tenir infailliblement chacun d'eux. Si jamais vous êtes allés, Messieurs, au Palais royal, par la rue Vivienne, à l'heure de la bourse, vous vous ferez une idée de la force de ma tête. »

« Celle de mes jambes la surpasse encore : il est incroyable avec quelle adresse je passe au milieu de ces bagarres, comment j'esquive les roues, je franchis les ruisseaux, je me campe derrière une borne quand il y en a, je me substitue un sot qui s'éclabouffe pour moi, je me colle au mur en dépit de vingt Dames qui envient ma place, je m'élançe ensuite sous les pas d'un cabriolet à la barbe de l'élégant qu'humilie mon intrépidité, & je passe ainsi à travers mille périls. »

« J'avoue, Messieurs, que j'ai couru quelques risques en ma vie : j'ai quelquefois été éclabouffé depuis la tête jusqu'aux pieds ; mais je ne me suis point arrêté à me plaindre, & je suis retourné chez moi pour changer d'habits.

15. Novembre 1787. 447

bits. D'autres fois, un malheureux cheval, que je croïois en repos le long d'une maison, a couru sur moi à l'improviste ; quelquefois un cabriolet fantafque a pris plaisir à contrarier mes combinaïsons, j'ai couru à toutes jambes sur le pavé glissant, j'ai fait des zig-zags bifarres, mais toujours calculés : enfin je m'en suis tiré. Ma dernière ressource, & dont je vous confie le secret, est une certaine canne dure & pointue que je porte toujours sur l'avant-bras gauche comme un caporal du guet porte son fusil, & que je suis prêt à enfoncer dans les nazeaux du cheval qui pourroit me ferrer de trop près. Je paierai le cheval si je le blesse ; cela est juste : mais cet avis peut servir à certains conducteurs téméraires qui frisent les maisons, & font frémir les gens mal-aguerris. »

« Je suis entré dans ces détails, Messieurs, par un sentiment d'humanité pour les piétons, mes semblables : il est plus aisé de les former à ces divers exercices, que de soumettre les cabriolets à des ménagemens impraticables. Quand je suis de retour chez moi occupé à réfléchir sur les dangers que j'ai évités, je ne puis m'empêcher d'admirer comment cinq ou six mille cabriolets tout au plus sont parvenus à faire trembler cinq ou six cents mille fantaffins. Cette observation me donne une haute idée de la tactique des Grecs du tems d'Homere, lesquels, comme on sait, faisoient la guerre en cabriolet, ainsi qu'on peut s'en convaincre encore par les bas-reliefs & les autres monumens antiques. »

P A Y S - B A S.

GAND (le 3 Novembre). Les représentations que les Etats de cette province viennent de faire à l'Empereur, sont une des pièces les plus remarquables que les circonstances

stances actuelles aient produites; elles sont du 19 Octobre & conçues en ces termes:

S I R E ,

« La dépêche que Son Excellence, le lieutenant, gouverneur & capitaine-général par *interim*, nous a adressée en date du 21 du mois passé, au nom & en suite des ordres de Votre Majesté, a complètement rassuré la nation sur le maintien de ses constitutions, loix fondamentales, privilèges & franchises. La satisfaction & la joie ont remplacé dans le cœur de vos fideles sujets de la Flandre, les appréhensions & les alarmes, dont ils avoient été agités depuis le commencement des innovations qui ont fait le sujet de leurs plaintes. Ils avoient toujours été persuadés, Sire, que les changemens désastreux, dont ils étoient menacés, ne pouvoient être que la suite d'une surprise faite à la religion de leur Prince, & qu'il suffiroit de représenter à Votre Majesté le véritable état des choses, pour obtenir de sa justice, ainsi que de sa bonté paternelle, le redressement qui seul pouvoit mettre un terme à leur conternation. »

« Daignez, Sire, consommer un ouvrage si heureusement commencé; daignez, en hâtant l'effet de vos promesses, dissiper entièrement ce qui peut encore rester d'inquiétude sur le sort des Maisons religieuses dépourvues de Chefs. La discipline, la régularité, le bien-être spirituel & temporel de ces Maisons exigent également que la nomination des supérieurs, dont plusieurs d'entr'elles sont privées depuis si longtems, ne soit pas différée davantage, que Votre Majesté, pour calmer tout-à-fait les peines de leur triste situation, daigne accélérer la nomination des abbés & abbesses sur l'ancien pied, ainsi qu'aux dignités, prébendes, & bénéfices de sa nomination dans les chapitres, comme tenant l'un & l'autre à la loi fondamentale, qui leur assure un état stable & perpétuel. »

« En conséquence d'un principe aussi incontestable,

restable, & d'après la déclaration expresse renfermée dans la dépêche du 21 du mois dernier, que les droits de la nation sont & demeureront intacts en conformité des actes de l'inauguration de Votre M., tant pour le clergé que pour l'ordre civil, il ne peut plus rester de doute, qu'à l'avenir, il ne sera plus question de toucher aux possessions ecclésiastiques quelconques, & que les défenses faites aux Ordres mendiants de recevoir des novices, ne viennent à cesser dès-à-présent. »

« Indépendamment de ce que selon nos loix fondamentales, ces couvens ne pouvoient hors de loi & de sentence, être assujettis contre leur gré, à des entraves arbitraires, & qui eussent été l'équivalent d'une suppression absolue, les services constans qu'ont toujours rendu dans la carrière évangélique les individus qui les composent, & le dévouement généreux avec lequel ils se livrent à toutes les fonctions les plus pénibles du St. Ministère, dans le tems de maladies épidémiques & en d'autres occasions, où les prêtres ordinaires ne suffisoient plus aux besoins des fideles, & d'autres considérations non moins pressantes, eussent seules pu porter la bénignité de Votre Majesté à retirer les défenses susdites. »

« Ces motifs méritoient sur-tout d'être appréciés dans le moment, où nous étions sur le point de manquer du nombre nécessaire de ministres de la religion. Cette disette est la suite naturelle du dégoût, nous osons même dire, de l'aversion qu'avoient presque généralement inspiré pour l'Etat ecclésiastique les funestes nouveautés, que des étrangers, sous le prétexte spécieux de réforme, & pour faire valoir le faux brillant de leur génie inconsidérément systématique, avoient essayé d'introduire. »

« C'est encore par eux qu'a été dirigé l'une des plus préjudiciables innovations que l'on ait pu tenter contre les droits & le bien-être non-seulement de la Flandre, mais de toutes les provinces belgiques; elle consiste dans l'anéantissement & la suppression arbitraire des

féminaires épiscopaux & différens colleges de l'université de Louvain, pour établir dans ce dernier endroit un séminaire-général, dans lequel, sans aucun égard pour le droit sacré de propriété, toutes les institutions de nos ancêtres, toutes ces fondations faites du produit de leurs travaux & de leurs épargnes, devoient aller se perdre & s'anéantir à jamais. »

« Nous avons déjà fait sur ce point essentiel les instances les plus fortes & les plus respectueuses : par les très-humbles remontrances que nous avons adressées à Votre M. le 6 du mois de Juin dernier, par lesquelles nous avons démontré, que la prétendue dépravation des mœurs de notre clergé, & la raison prise de la diversité d'enseignement, étoient fausses & controuvées. D'après l'assurance positive contenue dans la dépêche du 21 Septembre, par laquelle il est dit, que Votre M. recevra ce que les Etats proposeront à l'égard du redressement des infractions à la constitution, & qu'elle y disposera d'après l'équité & la justice & selon les loix fondamentales de la province, nous ne pouvons douter un seul instant, qu'elle ne s'empresse à combler les vœux de ses sujets sur l'un des objets, qu'ils regardent unanimement comme l'un des plus importans de leurs doléances & de leurs réclamations, & qui est contraire à la capitulation générale de Gand du 1er. Janvier 1709, & la capitulation générale de la province, conclue le 6 Juin 1706, toutes confirmées par l'article XX du Traité de Barriere. »

Les séminaires épiscopaux ont été établis dans ce pays d'après le vœu du Concile de Trente, les modifications sous lesquelles il a été reçu, n'ont jamais pu avoir trait à cet objet. Ses statuts font parmi nous loix de l'Eglise & de l'Etat à cet égard, comme pour tous les autres points qui ne peuvent pas être compris sous ces modifications. »

« Les séminaires aiant donc été légalement institués dans leur origine, ils ont acquis, conformément à nos principes constitutifs,

15. Novembre 1787.

451

une consistance & des droits qui ne peuvent plus leur être enlevés arbitrairement & sans le concours, non-seulement des évêques, mais encore des Etats de la province & des autres intéressés. "

" Enfin il devient inutile de nous étendre davantage sur le droit incontestable de conserver nos séminaires épiscopaux, d'autant que les représentations que les évêques & le clergé belgiques ont adressées à Votre Majesté, ne laissent plus rien à désirer à cet égard. "

" Nous la supplions en conséquence avec les instances les plus vives & les plus respectueuses de vouloir retirer l'édit portant établissement du séminaire-général, de réintégrer les séminaires épiscopaux, de permettre que les religieux pourront continuer leurs leçons théologiques dans leurs monastères, & de rétablir dans l'université de Louvain l'ancien ordre des choses, y compris le droit de nomination, qui a fait pendant si longtems son lustre & sa prospérité, & qui lui compétoit en vertu des concessions des souverains Pontifes, qui avoient été admises & reconnues plusieurs fois par les Souverains de ce pays, & qui par conséquent depuis un tems immémorial est passé en loi d'Etat, & a donné à ceux de l'université & de la faculté des arts, un droit acquis. Mais s'il s'est réellement glissé des abus dans l'université, il seroit facile, au moyen d'une visite légale, ainsi qu'il a déjà été pratiqué, de les reconnoître & de les corriger après mûre délibération, & avec pleine connoissance de cause. "

" La constitution rassurée, l'intérêt de la chose publique, nous obligent également à insister auprès de Votre Majesté, pour que les biens des couvens supprimés en Flandre (sauf le droit des individus réunis qui se croiroient fondés à demander la réintégration de la communauté, auquel nous ne pourrions préjudicier) soient appliqués à des établissemens utiles à la religion & à l'humanité. Que ces établissemens convenablement dotés, & que les

biens de leur dotation soient régis selon le droit commun & les placards. »

« Nous prions Votre Majesté de vouloir se faire reproduire les motifs urgens que nous avons déjà exposés sur ce point dans nos représentations du 6 Juin. Personne n'est à même de connoître mieux les besoins du peuple, & ce qu'il conviendrait de faire pour son soulagement, que les Etats des provinces respectives. Instruits de ce qui peut être nuisible ou avantageux à la nation, ils ne pourroient que très-difficilement être éblouis par des projets imposans en apparence, mais plus précieux qu'utiles quant à la réalité; ils n'en proposeroient jamais que d'adaptables au génie, aux mœurs & aux usages de la nation. C'est pourquoi nous supplions de nouveau Votre Majesté, de nous permettre de présenter des projets pour les nouveaux établissemens que nous pourrions estimer les plus convenables au bien-être public & de nous mettre à même d'y travailler avec plus de connoissance de cause, en nous permettant de prendre l'inspection de toute la gestion des biens des couvens supprimés dans notre province, & en ordonnant que toutes les indications & les renseignemens nécessaires à cette fin, nous soient donnés scrupuleusement & sans détour. »

« Nous osons espérer de même, que Votre Majesté daignera faire attention aux justes réclamations d'Etat qui lui sont & seront adressées de la part des individus réunis des différens couvens supprimés. Ils redemandent un état qu'ils avoient embrassé sous la protection des loix, & dans lequel ils s'étoient flattés de finir leur carrière: nous croions, Sire, qu'il seroit aisé de trouver les moyens de satisfaire à leurs desirs, même sans surcharge pour la caisse de religion, & sans nuire aux établissemens utiles que nous pourrions proposer à Votre Majesté, quant à l'emploi des fonds de ceux, dont les circonstances réunies ne permettroient pas la réintégration. »

« Quant aux confrairies, dont les propriétés ne sont pas moins sacrées & tiennent à

la constitution, comme toutes autres, nous supplions Votre Majesté qu'elle daigne ordonner qu'elles restent sur l'ancien pied, & que les fonds & autres effets leur appartenant, leur soient promptement rendus, en attendant que de concert avec les Evêques, & après avoir oui les Etats, les conseils provinciaux & les magistrats respectifs, on puisse prendre à cet égard des arrangemens satisfaisans & convenables, d'une maniere conforme à la piété des citoyens & au bien de la religion. »

« Nous osons supplier très-respectueusement Votre Majesté, que pour l'amour de l'ordre que lui inspire sa profonde sagesse & sa bienfaisance paternelle, elle daigne, conformément au droit ecclésiastique de l'Eglise belge & aux concordats des Souverains de ce pais, remettre les évêques dans leurs droits & juridiction, dont ils étoient en possession légale au jour de votre inauguration, notamment pour les causes matrimoniales, & de tout ce qui y est relatif, que l'édit du 28 Septembre 1784 leur avoit ôté, lequel depuis lors a jetté les familles dans la consternation la plus affligeante, & dans l'incertitude la plus affreuse sur la validité ou invalidité de leurs mariages, & conséquemment sur la légitimité de leurs enfans, & sur leurs droits ou successions futures. »

« Et comme ensuite du pacte inaugural & en conformité de la déclaration de Votre Majesté, pareillement doivent être maintenus & observés les droits de propriété, l'administration des biens, prérogatives, juridictions, exemptions & privilèges des chapitres & communautés ecclésiastiques quelconques, nous nous persuadons, Sire, que toutes dispositions tant particulières que générales y contraires, sont & resteront sans effets, comme aussi le placard du 26 Octobre 1786, celui sur le concours du 26 Juin de la même année, le placard concernant les collations & provisions des bénéfices, du 15 Mai 1786, le placard qui ordonne aux curés de publier les ordonnances impériales au prône, & tout autre qui

pourroit contraster avec la discipline & la doctrine de l'Eglise catholique. »

« Nous supplions encore Votre Majesté par tout ce qu'il y a de plus sacré, de ne jamais permettre que le cours ou les fonctions de la justice ordinaire en matieres civiles, criminelles, ecclésiastiques ou spirituelles puissent être interrompues ou arrêtées par des décrets particuliers ou lettres closes. Que par une suite de ce principe, tous ceux qui ont souffert jusqu'à présent par des décrets de cette nature rendus en matiere contentieuse, pourront librement s'adresser à leur juge compétent, sans que partie adverse puisse se prévaloir de ces décrets, ni les juges y avoir égard, comme nous avons encore demandé par nos très-humbles remontrances du 6 Juin dernier. »

« Que suivant les anciennes loix & usages du pais, & en conséquence desdites nos remontrances précédentes, aucune personne ne pourra être revêtuë de quelque fonction publique, à moins qu'elle ne soit de la religion catholique romaine, & qu'elle n'ait prêté le serment accoutumé, sans qu'il puisse être accordé aucune dispense à cet égard. »

« Que tous les travaux concernant les chemins, rivières, ponts, chauffées, écluses, canaux, & généralement tous les ouvrages publics quelconques, se feront du consentement des administrations qui en supportent les fraix, & que la régie interne & l'économie de ces sortes d'ouvrages sera confiée, comme autrefois, aux Etats de la province & aux administrations respectives, chacune dans son district, tant à l'égard de la direction que pour l'exécution; que l'on révoquera en conséquence toutes les interdictions & prohibitions contraires à cette demande, savoir, 1^o. Le décret du 12 Septembre 1786, qui défend aux administrations de faire aucun ouvrage public, dont la dépense pourroit excéder deux cents florins. 2^o. Le décret du Conseil-privé dépêché sous la date du 18 Octobre 1786, portant défenses de ne faire aucune réparation aux écluses ni aux autres ouvrages hydrauliques

15. Novembre 1787. 455

quelconques, sans avoir obtenu préalablement à cet effet une autorisation spéciale & expresse, & autres de pareille nature. »

« Daignez, grand Prince, prendre ces remontrances en considération, & les envisager comme l'effet de notre zèle & de notre attachement pour son royal service, avec le bien-être duquel celui de ses sujets est si intimement & si indissolublement lié.

Nous sommes avec le plus profond respect,

SIRE,

De Votre Majesté,

Les très-humbles, très-obéissans & très-fidèles serviteurs & sujets,

LES ETATS DE FLANDRE.

Signé, F. D. d'Hoop.

De notre assemblée, Gand

ce 19 Octobre 1787.

BRUXELLES (le 30 Octobre). M^r. le comte de Trautmanſdorff, nouveau ministre impérial, est arrivé en cette ville le 25 à midi, avec Madame son épouse & sa famille. Le 26 Son Excellence a reçu la visite des ministres étrangers, des différens tribunaux du gouvernement, ainsi que du conseil de Brabant.

Tandis que les bruits de guerre sont répandus tout autour de nous, la tranquillité regne dans nos provinces; & le danger de la voir troubler dans cette capitale paroît tous les jours s'éloigner davantage; on ne tarit pas sur les éloges des braves & loïaux volontaires qui par une activité infatigable & ce vrai courage que donne *mens conscia recti*, ont conservé la tranquillité & assuré le salut public dans les momens critiques où s'est trouvée la patrie. On forme différens projets pour les récompenser & transmettre à la postérité

le souvenir de leurs importans services (a). Pour ne point abuser de leur bonne volonté qui les épuise en veilles & en fatigues, & les éloigne en même tems de leurs occupations propres, on les a remplacés par un corps d'archers pris à la solde de la ville, qui durant cet hiver seront chargés particulièrement de maintenir le bon ordre.

Quelques jours avant d'avoir remis le gouvernement *ad interim*, le comte de Murray adressa aux évêques des Pais-bas la dépêche suivante.

Lettre circulaire de S. Exc. Mgr. le Gouverneur-général par *interim*, aux évêques des Pais-bas.

Joseph Comte de Murray, &c. &c. &c.

Très-Révérènd Pere en Dieu, très-cher & bien-ami. Aiant trouvé bon de suspendre par dépêche adressée à la faculté de théologie à Louvain, l'ouverture du cours de théologie du Séminaire-général jusqu'au 1^{er} Novembre prochain, en attendant les ordres ultérieurs de Sa Majesté sur les représentations que nous lui avons faites relativement à la convenance qu'il y avoit de mettre les évêques à même de s'assurer qu'il ne se glisse rien, ni dans la discipline du séminaire, ni dans l'enseignement, qui puisse nuire à la pureté de la foi, nous avons la satisfaction de vous informer que Sa Majesté agréé dans cette vue, que les recteurs ou présidens des séminaires épiscopaux soient employés au séminaire-général comme sous-directeurs; & comme
par

(a) J'ai reçu les très-beaux vers latins faits à leur honneur; j'en ferai usage si l'occasion s'en présente & que les circonstances le comportent.

15. Novembre 1787.

457

par ce moyen toutes les inquiétudes que l'on a témoignées à ce sujet doivent venir à cesser, nous ne douons pas que vous ne vous empressiez à vous conformer aux intentions de Sa M., en envoyant pour le premier du mois prochain vos séminaristes à Louvain, dans l'un ou l'autre des collèges de théologie qui devront encore suppléer cette année aux bâtimens du Séminaire-général, jusqu'à ce qu'ils puissent être achevés, & mis en état d'y loger convenablement les élèves. Nous désirons au reste que vous nous proposiez d'abord quelques bons sujets pour le choix du Recteur du Séminaire-général, auquel les recteurs ou présidens des séminaires épiscopaux, qui seront envoyés à Louvain, devront être subordonnés; & que vous envoyiez sans perte de tems le président de votre séminaire à Louvain, pour se concerter avec ceux des collèges respectifs, où l'on pourra placer vos séminaristes. A tant &c. De Bruxelles, le 17 Octobre 1787. Signé MURRAY. Et adressée à l'Evêque de . . .

Les Etats de Brabant informés de l'envoi de cette dépêche, s'empressèrent de faire les représentations suivantes.

MONSIEUR,

Le Cardinal Archevêque de Malines & l'Evêque d'Anvers, qui tous deux tiégent à notre assemblée, nous ont communiqué leurs remontrances au sujet de la lettre par laquelle votre Excellence les informe, que, dans la vue de s'affurer, qu'il ne se glisse rien, ni dans la discipline du Séminaire-général, ni dans l'enseignement, qui puisse nuire à la pureté de la foi, l'Empereur agrée que les recteurs ou présidens des séminaires épiscopaux soient employés au Séminaire-général comme sous-recteurs; qu'à cet effet ces présidens doivent sans perte de tems être envoyés à Louvain pour se concerter avec ceux des collèges respectifs de théologie, où l'on devra placer les séminaristes pour le premier Novembre prochain, en attendant que les bâti-

II. Part.

H h

mens

mens du Séminaire-général puissent être achevés & mis en état d'y loger convenablement les élèves.

Qu'il nous soit encore permis de représenter à votre Excellence, que, comme les séminaires épiscopaux sont de la dernière importance aux évêques, puisque c'est-là que s'enseignent le dogme & la morale chrétienne aux clercs destinés à la vigne du Seigneur, il a toujours été essentiel que les évêques fussent à la tête des séminaires des personnes ecclésiastiques, douées d'une profonde érudition, jouissant de toute l'autorité possible, qui résulte de la considération personnelle; de là les présidens des séminaires épiscopaux sont ordinairement des personnages du plus grand poids, jouissant presque toujours d'un canonicat dans l'église cathédrale, souvent même dignitaires: & en effet ce mot seul, *le Président du Séminaire*, donne l'idée commune d'un ecclésiastique, le plus intimement associé aux travaux de l'épiscopat, lié étroitement au service de l'église principale.

Cette définition, Monseigneur, suffit pour persuader, qu'on n'a point exposé à l'auguste Souverain, que les recteurs des séminaires épiscopaux ne peuvent quitter ni leur évêque, ni l'église à laquelle ils sont canoniquement attachés, qu'étant eux-mêmes constitués en dignité, ils ne peuvent servir de sous-recteurs à Louvain; d'ailleurs qu'on ne pourroit jamais les obliger ni les induire contre le vœu de tout le clergé & du public à ce déplacement coûteux, souvent même ruineux.

Cependant, que votre Excellence nous permette de le répéter, la surveillance des jeunes clercs est pour les évêques d'une importance extrême, ils ne peuvent se décharger d'une partie de ce soin, que sur des ecclésiastiques de la plus grande considération, le chapitre cathédral doit servir de conseil dans toute la direction; cette surveillance sera toujours impossible, si les élèves sont concentrés à Louvain, éloignés constamment de leur premier pasteur & de son chapitre contre les

droits & l'institution divine de l'épiscopat, contre les regles sagement établies par le Concile de Trente.

En second lieu, les docteurs de Louvain, la plupart présidens de colleges de théologie, assurent que ces colleges ne contiennent pas les logemens nécessaires, pour les nouveaux séminaristes, qu'on veut y envoyer; que l'autorité des nouveaux sous-recteurs ne fera que produire une collision certaine, & la plus grande confusion dans l'enseignement comme dans la discipline.

Mais toutes ces réflexions frappantes deviennent de peu d'importance, lorsqu'on les compare à l'existence confirmée du Séminaire-général: il est impossible, Monseigneur, de peindre la douleur & la désolation non-seulement du clergé, mais de toute la nation, de tous les individus en particulier; ce n'est pas l'effet d'une trame, ou de la prévention, c'est celui de la conviction générale.

L'enseignement des vérités & des pratiques évangéliques est ôté dans l'effet même aux évêques, les moyens, qu'on y substitue, sont insuffisans & impraticables; quand même il seroit possible de supposer que d'autres moyens fussent adoptables que ceux déterminés par l'Eglise dans tous les tems, de faire l'instruction cléricalle sous les yeux de l'évêque à qui elle appartient par le droit divin.

Les évêques seroient obligés de donner non-seulement la Tonsure, mais les Ordres majeurs, sans être sûrs des dispositions du sujet; le sujet entré au presbytere sera accoutumé à l'indépendance de l'autorité épiscopale, & bientôt il passera à l'insubordination; l'Ordinaire n'ayant pu s'assurer ni par lui, ni par ses coopérateurs fideles, du caractère, des mœurs, du mérite de l'individu, ne pourra plus faire de choix, soit pour donner à une paroisse un curé convenable à ses besoins, ou quelquefois même convenable au physique du local, soit pour associer à un curé émérite, que l'âge a subjugué, un vicaire consolateur;

L'évêque ne peut donc plus user de cette dispensation charitable & paternelle qui maintient la dignité, l'ordre & la discipline du clergé, & la paix du troupeau catholique.

Il ne paroît que trop certain, que l'enseignement théologique est destiné à être circonscrit, qu'on veut borner & diriger les opinions; dès-lors toute émulation est anéantie & l'université perd son lustre: la certitude trop avérée maintenant de ce système, a jetté les plus profondes racines dans l'esprit de tous ceux qui se destinent à l'Eglise, plusieurs qui se destinoient à cet état, ont différé l'Ordination qu'ils étoient prêts à recevoir sur ce qu'on n'a pu les rassurer sur le Séminaire-général, d'autres déjà dans les premiers Ordres diffèrent de prendre les Ordres supérieurs jusqu'à ce qu'ils soient délivrés de cette crainte: la stagnation, le défaut de ministres, les plus grands maux sont inévitables dans la hiérarchie ecclésiastique, & pour le besoin spirituel du peuple.

Par l'effet de ces craintes, il devient impossible dans le fait, d'espérer que les séminaristes des évêques, les réguliers, ou quelques autres élèves en théologie viennent habiter jamais le Séminaire-général de Louvain; après l'exemple des opinions équivoques par lesquelles l'enseignement a commencé, opinions heureusement usées dans ces provinces, après la disgrâce des docteurs les plus intègres ou les plus accrédités, les élèves & le clergé ont perdu toute confiance dans le nouvel établissement; l'opinion est fixée sur le Séminaire & sur les droits inaliénables des évêques.

Il paroît, Monseigneur, qu'il ne reste plus de ressource que celle de la sagesse, en rétablissant la confiance par les moyens opposés à ceux qui l'ont fait disparaître, en maintenant toute l'université & en particulier la faculté de théologie, ainsi que les séminaires sur le pied que le tout existoit avant le système du Séminaire-général, & qu'il doit continuer

15. Novembre 1787.

461

tinuer d'exister selon nos loix constitutives, jusqu'à ce que par une visite légale de l'université, les intéressés entendus, la nature des différentes fondations examinée, on puisse statuer avec justice, avec la certitude du succès : la précipitation oblige de revenir sur ses pas, elle seroit moins que rien, si ce n'étoit pas une injustice réelle de dépouiller des citoyens du fruit de leurs travaux, & de dénaturer tant de fondations aussi raisonnables qu'utiles contre la volonté des donateurs.

Plus on avancera dans cet examen légitime, dans cette visite avouée par les loix, plus on sera convaincu des dangers d'un Séminaire-général, plus on sentira que l'épiscopat étant réduit à l'état le plus passif, il seroit possible que l'erreur se glisât dans le dogme ou le relâchement dans la morale par le défaut sur-tout des contrepois qui existent maintenant dans l'institut des séminaires épiscopaux, dans les maisons abbatiales & dans les cloîtres où la vie commune a été heureusement conservée, avec la pureté de la foi & des traditions, plus on sentira l'inconvénient de supprimer l'éclat, la profondeur des exercices & des enseignemens académiques en les confondant avec l'instruction plus simple, plus pratique des évêques.

Tel est le malheur d'une nation éloignée d'un Souverain avide de faire le bien ; souvent les difformités des peuples, du climat, des opinions, des institutions, des loix, ne lui sont pas exposées, les faits même les plus indubitables ne lui parviennent point, ou c'est sous des aspects différens ; si dans d'autres pays héréditaires de l'Empereur il existe des nuances de diversité dans le dogme catholique, ici elle n'existe pas, elle n'est pas même soupçonnée, les points de discipline sont uniformes, ou ne nous divisent pas : si jamais un clergé a pu se glorifier d'avoir une saine morale & des mœurs pures, c'est bien ici qu'il peut s'en glorifier. LA NATION ENTIERE PROTES-

TE CONTRE CE DÉBORDEMENT DE MŒURS

H h 3

QU'ON LUI ATTRIBUE GRATUITEMENT DANS L'ÉDIT SUR LE SÉMINAIRE GÉNÉRAL. L'OPPOSITION QUE CET ÉTABLISSEMENT RENCONTRE PAR LE CONCERT DE TOUS LES CŒURS, DE TOUTES LES BOUCHES, PROUVE INVINCIBLEMENT LES MŒURS ET L'ANTIQUÉ PROBITÉ DE LA NATION. SI ELLE N'AVOIT PLUS DE MŒURS, SI, COMME LE SUPPOSE ENCORE L'ÉDIT, LE CLERGÉ ÉTOIT SANS ÉNERGIE, ON EUT VU ADOPTER LE SÉMINAIRE AVEC LA PLUS PARFAITE INDIFFÉRENCE.

Déjà plus d'une fois, Monseigneur, nous avons vu publier des édits que la sagesse de l'Empereur avoit d'abord destinés à ses autres pais héréditaires, & qui sans autre indagation, sans autre examen, sans s'enquérir des différences, ont été publiés dans ces provinces, où ils ont causé les plus vives alarmes sans nulle nécessité; tels sont les édits sur la suppression des dédicaces, des confréries, pour l'érection des nouvelles paroisses; réglemens qui n'eussent jamais paru si l'on eût démontré à Sa M. leur inutilité parfaite.

Il en est de même du Séminaire-général, l'autorité, la haute sagesse de l'Empereur ne sont point compromises à la révocation de l'édit qui en est l'objet; les faits n'ont pas été exposés à Sa M.: l'édit n'eût pas été donné, si l'Empereur avoit été instruit des droits inhérens & inaliénables de l'épiscopat dans l'enseignement de l'unité qui regne dans le dogme & dans la discipline, de l'émulation qui la soutient, des saints travaux du clergé séculier & régulier, des mœurs nationales, de l'impossibilité de dénaturer toutes les fondations, de celle de tenir entassés un grand nombre de jeunes gens sans péril pour la sainteté des mœurs cléricales, du danger de ressusciter des opinions réprouvées, de l'injustice d'anéantir les abbâies & les cloîtres par le moyen indirect du séminaire, de l'opinion générale qui devoit nécessairement le combattre; le plus juste & le plus religieux des Monarques éclairé

15. Novembre 1787.

463

ré sur ces vérités n'eût jamais ordonné l'érection du Séminaire-général.

Nous sommes avec un très-profond respect

MONSIEUR,

De Votre Excellence

*Les très humbles & très-obéissans
serviteurs,*

*Les Prélats, Nobles & Députés des
chef-villes, représentant les trois
Etats de ce pais & duché de Bra-
bant.*

De notre assemblée générale tenue
à Bruxelles le 22 Octobre 1787.

Nous joignons ici les deux lettres des illustres Prélats dont il est parlé dans cette représentation. Les autres évêques ont répondu avec la même dignité & la même force de raisons ; mais les bornes de ce Journal ne nous permettent pas de rapporter toutes ces pièces.

Lettre écrite à Sa M. le 18 Octobre par Son Eminence Monseigneur le Card. Arch. de Malines au sujet de la dépêche du 17 du même mois touchant le rétablissement du Séminaire - général.

S I R E !

Je ne saurois assez exprimer à Votre M. la douleur & la consternation que je ressens, en voiant par la dépêche du 17 de ce mois que je viens de recevoir, que l'intention de Votre M. est encore toujours, que le Séminaire-général de Louvain ait lieu malgré les deux très-humbles représentations, que j'ai mises sous ses yeux & par lesquelles je crois avoir démontré :

1^o. Que cet établissement est contraire

au droit incontestable des évêques d'enseigner les sciences de la religion qui leur a compété de tout tems, & à la possession légitime d'avoir des séminaires dans la ville de leur résidence, en vertu de la discipline de la primitive Eglise confirmée par le Concile de Trente reçu dans ce pais-ci, & y faisant loi d'Etat.

2°. Combien il seroit dangereux pour la religion si après avoir enlevé l'enseignement aux évêques auxquels seuls J. C. l'a confié, on voulût le concentrer dans une seule école au risque, si jamais malheureusement l'erreux s'y glissoit, d'infecter tout à la fois la source unique de la doctrine.

3°. L'insubordination du clergé à l'égard de leurs évêques qui se trouvant dans le cas de connoître à peine les jeunes ecclésiastiques, élevés loin de leurs yeux, & de n'en être presque pas connus, seroient cependant dans la nécessité de les employer au hasard dans les fonctions les plus essentielles, & les plus importantes du St. Ministère, sans pouvoir en attendre aucune confiance ni se promettre cette obéissance si nécessaire à l'Ordre hiérarchique de l'Eglise.

4°. Les inconveniens d'une si grande multitude de jeunes gens réunis dans la même maison, d'où il est impossible qu'il ne résulte des maux dans l'ordre physique aussi bien que dans le moral.

Enfin la destruction entiere des Ordres religieux & une disette effrayante & peut-être totale du clergé séculier qui s'ensui-

15. Novembre 1787.

465

vroit inmanquablement, si les uns ne pouvoient être admis au noviciat qu'à un âge peu propre à une telle épreuve, & les autres fussent obligés à demeurer pendant cinq ans au Séminaire-général éloignés de chez eux, entassés en grand nombre dans la même chambre, & dans le cas encore de devoir en sortant de-là rentrer de nouveau dans les presbyteres des évêques; ce qui les dégouteroit nécessairement de l'état ecclésiastique & les porteroit sans faute à en choisir un autre, & à cet égard mes alarmes ne sont que trop fondées par les faits les mieux avérés.

Toutes ces raisons, & ces inconvéniens subsistant toujours malgré les appaisemens sur l'enseignement que la dépêche semble vouloir donner aux évêques en agréant qu'ils envoient au Séminaire-général leurs présidens en qualité de sous-directeurs (ce qui n'est guere praticable), mon devoir m'oblige & me force à inhérer aux représentations que j'ai pris déjà la respectueuse liberté d'adresser à Votre M. & de les réitérer même avec la plus vive instance, en réclamant les droits incontestables & inséparables de l'épiscopat sur l'enseignement & le dépôt de la foi confié aux évêques; ceux du chapitre de ma métropole chargé par l'Archevêque Hovius conjointement avec les Archevêques ses successeurs de l'administration de ses biens dont il a constitué son séminaire héritier universel, & la possession non interrompue de deux siècles.

Je pourrois d'autant moins préjudicier à

ces droits de mon siège, qu'à mon sacre & à ma prise de possession j'ai prêté serment de les maintenir, & que je m'y trouve obligé encore par un autre serment prêté aux *Etats de Brabant*; les séminaires épiscopaux étant des établissemens constitutionnels conformes aux loix fondamentales de ce païs, comme il conste par les représentations de toutes ces provinces qui ont porté déjà au pied du Trône de *Votre M.* leurs réclamations contre le Séminaire-général comme un établissement préjudiciable à tous égards aux droits de l'Etat aussi bien qu'à ceux de l'Eglise.

Je supplie par conséquent très-humblement *Votre M.* de vouloir juger elle-même de l'impossibilité dans laquelle je me trouve, de pouvoir concourir ni directement ni indirectement à la suppression des séminaires des évêques, ni à l'établissement d'un Séminaire-général à Louvain.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

S I R E,

De *Votre Majesté*

Le très-humble & très-obéissant

& très-soumis serviteur.

Etoit signé *J. H. Card. Arch. de Malines.*

Lettre de Mgr. l'Evêque d'Anvers à Son Exc. le comte de Murray. En date du 18 Octobre.

MONSEIGNEUR,

J'ai pris la respectueuse liberté de mettre

15. Novembre 1787. 467

sous les yeux de LL. AA. RR., il y a déjà quelque tems, les raisons les plus fortes, pour montrer que l'enseignement & la surveillance des jeunes clercs avoient toujours été & étoient encore regardés par l'Eglise, comme le premier soin & le premier devoir de l'épiscopat, soin qu'il n'étoit point permis à un évêque de remettre à des mains étrangères. J'ai examiné depuis, le serment que j'ai prêté à mon église lors de ma prise de possession, celui que j'ai prêté sur les loix constitutionnelles du país ; & l'examen approfondi que j'ai fait de tout cela & du droit des évêques, confirmé par le Souverain, d'avoir leur séminaire sous leurs yeux & près de leur Eglise cathédrale ; puis les droits d'un tiers dans ces établissemens, savoir ceux de mon chapitre cathédral, droits que je suis aussi obligé par serment, non-seulement de ne pas enfreindre, mais de maintenir ; tout cela ne me permet pas, Monseigneur, d'influer directement ni indirectement dans la destruction de mon séminaire, & par contre-coup dans celle du clergé. Car sans parler ici du clergé régulier, dont le Seminaire-général est absolument la perte, je ne puis le dissimuler à Votre Excellence, la diminution du clergé séculier même devient de jour en jour si rapide, que je vois arriver le moment où je manquerai tout-à-fait de ministres, dont il y a cependant un si grand nombre nécessaire dans le diocèse qui m'est confié, & dans des provinces jusqu'ici si heureuses & peuplées. D'ailleurs je dois l'avouer

encore à *Votre Excellence*, avec une franchise qui ne comporte aucune exagération, il est au-dessus de mon pouvoir de forcer mes jeunes clercs à quitter le séminaire qu'ils ont choisi, & l'état qu'ils y ont embrassé sous la protection des loix du Souverain & de la patrie; & il faudroit plus que l'autorité épiscopale pour les y contraindre. Pourquoi, *Monseigneur*, les violenter? & dans quelles circonstances? Dans des circonstances où le Séminaire-général même n'existe pas, & où les Etats du país, dont j'ai l'honneur d'être membre, n'ont cessé de représenter à *Votre Excellence*, ainsi qu'au Souverain, la foule des inconvéniens qui en résulteroient, & l'impossibilité de le faire exister.

J'ose être persuadé, d'après toutes ces raisons, que *Sa Majesté* daignera écouter les représentations unanimes de ses fideles sujets, & je ne prendrai la confiance que d'ajouter ici les assurances du respect sincere & profond avec lequel je suis, &c.

(Etoit signé) *Corn. François*,
Evêque d'Anvers.

Lettre écrite de Gand à l'auteur du Journal.

Le 10 du courant fut un jour bien mémorable pour la ville & le district d'Audenarde. *Mrs. les Hauts-Pointres de la Châtellenie* firent célébrer avec toute la pompe imaginable une grand^e messe avec *Te Deum* chanté par le prince de Lobkowitz, Evêque de Gand, en action de grace au Tout-Puissant pour l'heureuse issue de la ratification impériale &c. . . Tous les seigneurs, grands vassaux de la Châtellenie, avec leurs familles, y assisterent en gala, & furent conduits & ramenés par un cortège des plus

15. Novembre 1787. 469

brillans, composé des trois Sermens de la ville. A midi, on dina à une table de 100 couverts; il y eut un beau concert pendant le diné, le soir grande illumination, & le tout terminé par un bal paré selon l'usage assez général des réjouissances publiques. Vous pensez bien, Monsieur, qu'on but force santés en commençant par celle de l'Empereur, de LL. AA. RR., des Etats de Flandre, &c. &c. &c. . . Mais ce qui fait honneur au patriotisme reconnoissant des seigneurs grands vassaux, est la superbe médaille d'or qu'ils ont donnée à Mr. Raepsaet, ce digne avocat de la cause commune, & greffier ou pensionnaire de la Châtellenie. Un des seigneurs lui adressant un petit discours pour le remercier du zèle infatigable & de l'activité éclairée qu'il avoit constamment déployés dans la défense de nos droits, le pria au nom de tous d'accepter ce foible témoignage d'une gratitude sans bornes. Les Dames aussi ne voulurent pas rester en défaut, & , comme les fleurs naissent sous leurs pas, elles mirent au triomphateur un bouquet des plus rares, après lui avoir récité un quatrain très-flatteur. L'on vit alors un homme, que les menaces ni les promesses n'avoient pu ébranler, se décontenancer presque & ne pouvoir balbutier qu'un remerciement très-court; tant ces marques sinceres de la reconnoissance & de l'estime universelles avoient affecté son ame incorruptible. Vous trouverez ci-jointe la grandeur de la médaille (a), sur laquelle, vu l'extrême

(a) Cette médaille qui a près de 4 pouces de diametre, porte d'un côté cette inscription :

Quòd
Ingenio. Virtute. Et. Constantiâ.
Rempublicam. Juraque. Antiqua.
Vindicavit. Restituit. Stabilivit.

Anno. Salutis.
MDCCLXXXVII.

Et de l'autre les armes d'Audenarde avec ces paroles au tour : *J. Raepsaet. Defensori. Svo. Meritissimo. Felix. Sed. Non. Ingrata. Cast. Audenard.*

brévété de tems (de 5 jours), on n'a pu représenter que les armes de la Châtellenie & quelques petits ornemens. Les inscriptions, composées à la hâte par Mr. Baut de Rasmon, ont été trouvées très-belles par les connoisseurs en style lapidaire. J'ai cru, Monsieur, vous faire plaisir en vous écrivant ces détails, & vous m'en ferez un très-grand, si vous voulez bien me croire. &c.

*Votre très-humble serviteur
l'abbé De Volanges.*

Gand, le 21 Octob. 1787.

LA HAYE (le 2 Novembre). L'assemblée des Etats de Hollande & de West-Frise a formé le projet d'une résolution, " pour re-
", mercier les cours de Versailles, de Lon-
", dres & de Berlin de la médiation, qu'el-
", les avoient offerte, vu qu'il n'y a absolu-
", ment plus lieu, depuis que les différens
", ont été accordés ". L'on apprend aussi, qu'il a été proposé par les députés de la ville de Schoonhoven de rappeler de l'Amérique M^r. van Berckel, ministre-plénipotentiaire de la république près des Etats-unis, & que cette proposition a été agréée par tous les membres, excepté les villes de Dordrecht, Harlem, Amsterdam, & Rotterdam, qui l'ont prise *ad referendum*.

Dix-sept personnes, désignées par Son A. R. Madame la Princesse d'Orange, comme auteurs & complices de l'attentat commis en sa personne, ont été démisés, le 11 du mois dernier, par L. N. & G. P., de tous leurs postes de gouvernement; & il a été donné, le même jour, connoissance de cette résolution aux bourguemaîtres & régens des villes de Dordrecht, Harlem, Leyde, Amsterdam, Gouda & Alkmaar, dans lesquelles

15. Novembre 1787.

471

viles les dites personnes ont été membres de régence, avec ordre & autorisation aux dits bourguemaîtres & régens de mettre sur le champ & sans aucun délai cette résolution en exécution.

NOUVELLES DIVERSES.

Les nouvelles de Pétersbourg marquent que les Turcs avoient formé une attaque inutile contre Kinburn, mais elles confirment le désastre de la flotte russe. La cour de Russie vient de publier un manifeste plus développé que le premier, mais qui dans le fond revient au même & ne présente rien dont le public ne soit déjà instruit. — On apprend de Versailles, que les différens avec l'Angleterre viennent de s'arranger, & que les préparatifs ont été contremandés à Brest & à Toulon. Il a été signé le 27 Octobre, une convention relative à un désarmement réciproque. — Un édit du Roi contenant 62 articles, ordonne une diminution considérable dans les pensions. — Le duc de Rutland, vice-roi d'Irlande, est mort à Dublin, vers la fin d'Octobre. — Le prince Antoine de Saxe & l'archiduchesse Marie-Thérèse, ont reçu la bénédiction nuptiale à Dresde, le 18 Octobre. — Il continue à paroître dans toutes les provinces des Pais-bas des représentations qui respirent l'amour du bien public & le plus sage patriotisme. Les Etats de Namur ont signé le 15 Octobre une excellente piece en ce genre; & les Etats du Tournésis une autre également précieuse, le 17. Elles roulent entierement sur les coups multipliés portés à la religion, particulièrement sur le *Séminaire-général* qui y est représenté non-seulement comme subversif de la hiérarchie & de la constitution de l'Eglise, comme un projet funeste à la foi & aux mœurs des jeunes ecclésiastiques, mais comme une violation de la plus sacrée & de la plus importante propriété (en ce que les *seminaires épiscopaux* sont enlevés aux

évêques, aux candidats du sacerdoce, aux villes & aux provinces, qui y ont tous des droits incontestables), violation de propriété, après laquelle toutes les autres ne seroient pas seulement possibles mais probables. Du reste le respect & la confiance avec lesquels les divers Etats parlent à Sa M^e, égalent l'énergie de leurs représentations. « Nous sommes trop » assurés, disent ceux de Namur, de la justice de Votre M^e, pour douter un moment » qu'elle daignera se rendre à nos demandes; » nous attendons tous de sa religion & des » éclaircissemens qu'elle aura bien voulu prendre, qu'elle s'empressera à rétablir toutes » les infractions & nouveautés qu'on s'est permises en son nom, & qu'elle redressera par » mi nous l'ordre totalement interverti, pour » ne nous laisser que la douce consolation de » bénir son nom chéri ». — En ce moment nous recevons la représentation des Conseaux de Tournay en date du 16, ainsi que d'autres piéces, auxquelles nous sommes bien fâchés de ne pouvoir donner place dans le Journal; sans doute que l'imprimeur du *Recueil des Réclamations belgiques* s'empressera de les insérer dans cette importante collection.

Dans le dernier Journal, p. 356, l. antépénultième, familières, lisez familiers. — P. 361, l. 12, voyant les bachas, lisez voyant que les bachas. — P. 379, l. 1, & du Chrétien, lisez & du culte chrétien. — Ibid. l. 23, cents, il n'y a aucune raison de mettre ce mot en majuscules. — Ibid. l. dern. ôtez la virgule après l'arrivée, & mettez la après de ce mois. — P. 388, l. 4 avant la fin, poursuivant, lisez poursuivent. — P. 391, l. 3, agite, lisez agitent. — P. 392, l. 16, continuent, lisez continuant. Pour la justification de l'auteur, nous dirons qu'aucune de ces fautes, dont plusieurs rendent le sens absolument inintelligible, ne se trouve dans le manuscrit.

Dans le Journ. du 15 Octobre, p. 306, l. 4 de la note, grelons, lisez grelots.